

REVUE AGRICOLE.

AVRIL.

SOMMAIRE.—Partie officielle.—Assemblée de la Chambre d'Agriculture du Bas Canada.—Élection des officiers.—Pétition de plusieurs sociétés.—Musée et bibliothèque agricoles.—Collection d'instruments à Ste. Anne.—L'Exposition provinciale agricole de Sherbrooke.—Partie non-officielle.—Les devoirs de la Chambre d'Agriculture.—Le passé et l'avenir.—L'enseignement agricole.—Les avantages d'un musée.—L'importation à l'exposition de Londres.—Encouragement des plantes textiles.—Le Journal officiel et le compte rendu annuel des travaux de la Chambre d'Agriculture.—Le crédit foncier, ses adversaires et ses soutiens.—Le succès des expositions provinciales.—La société d'agriculture du Comté de Saguenay.—L'enseignement agricole en France.—Tableau officiel des sociétés d'agriculture du Bas-Canada.—Voyages Agronomiques.—Division du Bas-Canada par régions.—La vallée.—Le sud.—Le nord.—Exploitation de M. Stephen Baker de Dunham, Missisquoi.—Le domaine.—Le système de culture.—Les chemins.—Pravaux de la ferme.—Les travaux du mois.—Labours.—Semailles.—Choix et quantité de la semence.—Plantes sarclées.—Choix, préparation et semis.—La jachère et les engrais verts.—Correspondance de St. Eustache.—Le guano et le fumier.—Bâtiments de ferme.—Caves.—Glacières.—Vacherie.—Faurie.—Bergerie.—Porcherie.—Basse-cour.—Paturage.—Prairies.—Main d'œuvre.—Instruments.—Clotures.—Le Verger et la Pépinière.—Le Potager.—Le Parterre et les Gazons.—Serres.—Orangerie.—Le Rucher.—Correspondance de Montréal.

Partie



Officielle.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA,

Montréal, 12 Mars, 1862.

Présents :—L'Hon. L. V. Sicotte, Président ; O. E. Casgrain, J. C. Taché, B. Pomroy, L'Hon. J. U. Tessier, L'Hon. P. O. Chauveau, L'hon. P. U. Archambeault, M. M. P. M. F. Ossaye, Professeur d'Agriculture à l'École Normale Jacques Cartier, Rév. Messire Pilotte, Professeur d'Agriculture au Collège Ste. Anne, Kamouraska.

M. le Président prend le fauteuil. L'avis officiel du ministre d'agriculture, indiquant le résultat des élections des membres de la Chambre d'Agriculture pour l'année 1862 est lu et il est ordonné qu'il soit consigné dans les registres. Ensuite la Chambre procède à l'élection d'un président et d'un vice-président.

Sur motion de L'Hon. M. Tessier secondé par M. Taché, L'Hon. Louis Victor Sicotte est ré-élu président. Sur motion de M. Ossaye, M. Casgrain est élu vice-président.

M. Taché propose que Messieurs Tessier, Pomroy et Pilotte soient nommés pour examiner et auditer les comptes du trésorier et faire rapport aujourd'hui. Adopté.

La Société d'Agriculture du Comté de Joliette demande la permission d'employer les fonds de la société à l'achat de graines de trèfle pour être distribuées à ses membres suivant leur souscription.

La société d'agriculture de Berthier demande la permission d'employer la souscription de ses membres à l'achat de graines de trèfle et le montant de l'allocation du gouvernement à une exposition de comté. Accordé.

La société d'agriculture de Champlain demande la permission d'employer ses fonds à l'achat de graines fourragères pour les distribuer entre ses membres. Accordé.

La société d'agriculture No. 1 du comté de Charlevoix demande la permission d'employer ses fonds à l'achat de graines fourragères et de quelques instruments aratoires pour les distribuer entre ses membres. Accordé.

La société d'agriculture de Jacques Cartier demande à la Chambre une aide pour acheter des graines de chanvre et de lin pour être distribuées parmi ses membres.

Sur motion de M. Ossaye secondé par M. Pomroy, la Chambre accorde une somme de \$100 pour les fins ci-dessus et il est résolu que

cette Chambre paie à l'école d'agriculture du collège de Ste. Anne et à la société d'agriculture de Sherbrooke une même somme à chacune d'elles, pour être employés à la culture des plantes textiles et à l'encouragement de cette culture et que cette chambre, par l'entremise de son président, fasse demande au gouvernement de donner des ordres pour mettre à la disposition de ces deux institutions des machines à brayer s'il en est importé par le gouvernement.

La société d'agriculture de Kamouraska demande qu'une somme n'excédant pas \$600 soit mise à la disposition de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada pour acheter un étalon "Percheron" ou de race Normande pour cette société, conformément à la résolution de la dite Chambre d'Agriculture en date du 8 janvier 1862.

Sur les explications données par M. Pilotte, cette demande est accordée et l'étalon à être acheté devra être de la race dite "Percheronne" âgé de 2 ans et de couleur bai-brun.

Lecture d'une lettre de la société d'agriculture No. 1 de Drummond, remerciant la Chambre de ses services en leur offrant d'importer pour eux des animaux de race améliorée, l'informant qu'elle l'avait toujours fait elle-même à la satisfaction de ses membres.

La société d'agriculture de Pontiac informe la Chambre qu'elle a mis en réserve une partie de ses fonds pour l'achat d'animaux de race améliorée, tel qu'offert dans la circulaire de cette Chambre en date du 8 janvier 1862.

M. Casgrain secondé par M. Tessier propose que les \$250 qui devaient être payés à M. Dumais pour encourager la publication de la "Gazette des Campagnes" soient payés à M. Proulx. Accordé.

Sur le rapport de M. le président qui informe la Chambre qu'il s'est occupé de la question de l'acquisition d'un local permanent, il est résolu de suspendre toute négociation à ce sujet, jusqu'à ce que M. le président ait fait auprès du gouvernement des démarches pour en obtenir la concession de quelque une des propriétés publiques sises dans la cité de Montréal.

Le comité nommé pour examiner et auditer les comptes fait son rapport et il est approuvé.

La Chambre s'ajourne jusqu'à trois heures cet après-midi et les mêmes membres sont présents.

M. Tessier propose et il est résolu que M. le président et M. et M. Ossaye soient autorisés à louer des chambres ou une maison pour les bureaux et séances de cette chambre.

Sur la proposition de M. Ossaye il est résolu que vu l'état de maladie du secrétaire de cette chambre, M. le Dr. Georges S. Leclerc soit nommé comme assistant-secrétaire avec les appointements de £100 par an, qui seront pris sur ceux du secrétaire en chef: que la caisse soit tenue par l'assistant-secrétaire qui jusqu'à ordre contraire signera les chèques avec M. le président et que cette dernière partie de la proposition soit notifiée à la banque.

Sur motion de M. Pomroy il est résolu que le secrétaire soit chargé de correspondre avec le membre du parlement pour Sherbrooke, le maire de la ville et le président de la société d'agriculture de Sherbrooke pour qu'ils fassent connaître à la chambre quelles sommes ils mettront à sa disposition pour subvenir aux dépenses de l'exhibition qui sera tenue par l'association agricole du Bas-Canada en Octobre prochain.

Sur proposition de M. Casgrain il est résolu que \$200 soient employées et destinées à établir un musée ou exhibition d'instruments aratoires perfectionnés, à être ouvert et tenue à l'école d'agriculture du collège Ste. Anne, dont les propriétaires auront la garde et direction, mais gratuitement et que cette somme soit payée sur les ordres et direction de M. le président.

Et la chambre s'ajourne.



À la dernière assemblée de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, ainsi qu'on peut le voir par le compte-rendu officiel, a soulevé une foule de questions du plus grand intérêt. Jamais probablement la Chambre

n'avait été saisie d'un plus grand nombre de projets dont la réalisation fit aussi désirable pour le progrès de notre agriculture. Il semble qu'elle se soit dégagée des liens étroits qui l'attachaient au passé pour avancer d'un pas ferme et sûr dans la voie des améliorations et des tentatives nouvelles. Jusqu'à ce jour, les expositions provinciales, qui étaient bien plutôt de grandes fêtes agricoles qu'une étude sérieuse des besoins du pays et des progrès réalisés, résumaient tous les efforts tentés par la Chambre pour utiliser, en faveur de l'agriculture, les deniers votés par l'état.

La liste des prix accordés, basée sur le principe de la distribution des fonds bien plus que sur celui de la rétribution des succès obtenus par une culture et des soins intelligents, était faite bien plus pour retarder le progrès et décourager le producteur sérieux, que pour guider l'éleveur dans le choix des races à adopter, et dans les procédés d'élevage les plus recommandables.

La loi statuait qu'il serait du devoir de la Chambre d'Agriculture d'importer des animaux et des semences de choix, de créer une bibliothèque et un musée à Montréal, où l'agriculteur pût admirer les modèles des instruments de son art et le constructeur les perfectionnements à adopter dans la fabrication de l'outillage agricole. Mais on avait considéré ces importations, ces musées, cette bibliothèque comme des moyens fort secondaires comparés aux expositions provinciales dont le résultat a toujours été d'exposer au public les défauts de notre organisation et l'absence de tout principe soit dans le choix des races à encourager, et des individus à primer, soit dans le choix des instruments à recommander et des pièces indispensables à un bon travail.

Il appartenait à la Chambre d'Agriculture d'aujourd'hui de rencontrer en face ces difficultés, et, à sa dernière séance, elle a fait preuve de son désir sincère de réaliser les obligations qui lui sont imposées par les statuts, en leur donnant un commencement d'exécution. L'acte XXXII des Statuts Refondus pour l'encouragement de l'agriculture, à la section neuf statue qu'il sera du devoir de la Chambre:—

1. De prendre des mesures, avec l'approbation du ministre de l'agriculture, pour se procurer et mettre en opération des fermes modèles ou expérimentales, de les diriger et de les conduire.
2. D'établir à Montréal un musée et une bibliothèque d'agriculture et d'horticulture.
3. De prendre des mesures pour faire venir des pays étrangers des animaux de races améliorées.
4. De nouvelles variétés de semences.
5. De nouveaux instruments d'agriculture perfectionnés.
6. De constater la supériorité de ces animaux, semences et instruments perfectionnés.
7. De publier, de manière à leur donner la plus grande circulation parmi les sociétés d'agriculture et le public en général, les renseignements que la Chambre jugera utile de publier.

Sur la première question, celle de l'enseignement agricole, la Chambre a nommé une commission chargée de faire rapport à la prochaine séance sur le moyen le plus pratique d'établir près de Montréal une école d'agriculture. Déjà le district de Québec possède un établissement d'enseignement agricole à Ste. Anne de Kamouraska, et il n'était que juste que Montréal eût les mêmes moyens d'instruction. Si nous sommes bien informé, l'école projetée serait annexée à une ferme appartenant au Séminaire de Montréal et mise en valeur aujourd'hui par M. Ossaye. Quel que soit le résultat des démarches

qui ont été faites, elles indiquent un besoin de notre population rurale de modifier sa pratique sur les données de la théorie. Pour nous, l'enseignement agricole a toujours été la base de tout progrès durable dans notre pays, et ce n'est pas sans un plaisir vivement senti que nous voyons l'opinion publique s'ébranler enfin au sujet de cette question importante.

L'établissement à Montréal d'un musée d'instruments aratoires est intimement lié à l'enseignement agricole ; seulement cet enseignement s'adresse plus particulièrement aux agriculteurs progressifs désireux d'améliorer leur matériel agricole et qui trouveront là, exposés permanemment, les instruments les plus recommandables, avec les prix de fabrique. Le cultivateur venu de l'intérieur s'étonnera peut-être à première vue de ces agents puis-

sants employés aujourd'hui à la culture des champs, mais à l'étonnement succédera la réflexion et avec elle la comparaison des moyens employés et des substitutions possibles. Mais le but le plus important à atteindre c'est la dissémination des meilleurs modèles au moyen de nos fabricants d'instruments aratoires, dont la construction pourra être facilement modifiée, de manière à rencontrer toutes les exigences d'un bon travail, avec les améliorations empruntées aux modèles exposés à leur étude. Depuis longtemps les fabricants se plaignent à juste titre de l'impossibilité qu'il y a pour eux de répondre aux besoins de l'agriculture nouvelle faute de modèles pour les guider. C'est donc un pas immense fait dans la bonne voie et la création d'une bibliothèque agricole ne contribuera pas peu à compléter



Etalon de race Percheronne.

l'enseignement des collections du musée, en donnant le détail des constructions et les principes sur lesquels elles sont basées. La Chambre d'Agriculture n'a pas cru devoir borner à Montréal l'influence que devra avoir une exposition permanente de nos meilleurs instruments de fabrication indigène ou étrangère, elle a voté une somme considérable à l'établissement d'un dépôt à Ste. Anne de Kamouraska, dont les comtés voisins trouveront au milieu d'eux les avantages offerts sous ce rapport au district de Montréal.

L'importation d'animaux de choix, que doit faire dans quelques semaines la Chambre d'Agriculture au profit des sociétés locales, dit assez comment la Chambre comprend l'amélioration de notre bétail. Jusqu'à ce jour les individus et les associations, exploités par des

agences ruineuses, étaient dans l'impossibilité d'utiliser leurs fonds par ce grand moyen d'amélioration. La Chambre en se chargeant de l'achat de ces animaux et du remboursement à long terme du prix coûtant a donc réalisé le problème le plus difficile et le plus important de notre progrès agricole. Déjà plusieurs sociétés ont fait application pour un montant variant de \$600 à \$2,000 chacune. Et pour peu que les comtés du Bas-fleuve comprennent aussi bien leurs intérêts que ceux de Montréal, nous avons lieu de croire que la prochaine importation se composera de 160 reproducteurs de toutes espèces, mais surtout de la race percheronne, dont la gravure ci-dessus est un assez bon échantillon. Ces cent-soixante animaux se répartiront probablement comme suit comme nombres et comme espèces :

Etalons—Espèce	Chevaline,....	30
"	" Bovine,.....	30
"	" Ovine,.....	50
"	" Porcine,.....	50

Total,..... 160

Les sociétés qui désiraient profiter des rares avantages que leur offre la Chambre d'Agriculture devront se hâter de faire parvenir leurs "résolutions," et de collecter le montant de leurs souscriptions, afin que leur octroi soit obtenu du gouvernement dès le mois de mai. La prochaine exposition provinciale de Sherbrooke au mois de Septembre offrira certainement la plus belle collection d'animaux de choix qui aient jamais été réunis en Canada, et sera digne en tout de l'admiration des nombreux étrangers qu'attirera nécessairement cette grande exposition de nos moyens de production.

L'importation de reproducteurs améliorés malgré son importance n'a pas été seule à fixer l'attention de la Chambre à sa dernière assemblée. Les plantes textiles, dont la culture mérite tant d'extension chez nous, ont reçu un encouragement digne des intérêts mis au jour par leur adoption. Déjà le gouvernement a ordonné l'importation de 6 machines à brayer, qui nous sont arrivées par le "Norwegian," vapeur de la ligne transatlantique de Montréal. La distribution de ces machines doit être faite également dans les deux provinces si nos cultivateurs veulent s'adonner à la production de la matière première avec toute l'ardeur qui a été mise dans le Haut-Canada. A ce sujet nous donnerons prochainement une étude de la culture des plantes textiles.

La Chambre d'Agriculture pour encourager cette production a voté \$300 pour être distribués dans le district de Montréal, les townships de l'Est et le Bas du fleuve en trois parties égales, et employés à l'achat et l'importation de semences de chanvre et de lin destinées à ces nouvelles cultures. Nous ne pouvons que bien augurer des tentatives qui vont être faites dans ce sens.

Par la création de ces musées, la dissémination de ces reproducteurs et de ces semences au milieu des sociétés locales, aussi bien que par l'établissement des écoles d'agriculture, la Chambre saura bientôt à quoi s'en tenir sur la valeur respective de ces divers moyens de production, et en faisant connaître au public, par l'intermédiaire de son organe officiel, les résultats obtenus, l'agriculture se trouvera enrichie de données infiniment précieuses comme base de notre agriculture scientifique. Ici encore la Chambre a rempli son programme en facilitant la circulation de la *Revue Agricole* parmi les sociétés de manière à en assurer la publication. Il ne lui reste plus qu'à donner au public agricole un compte rendu annuel des progrès réalisés par chaque société aussi bien que par les institutions en voie de création. On conviendra qu'un journal mensuel chargé de guider le cultivateur dans ses opérations agricoles, ne saurait entrer dans les études approfondies des questions qu'il est important d'agiter. C'est à la Chambre dans ses rapports officiels à éclairer notre public sur la marche du pro-

grès, considéré à un point de vue d'ensemble. La Chambre d'Agriculture du Haut-Canada, ainsi que les Chambres de la plupart des Etats de l'Union Américaine, publient annuellement un rapport détaillé des résultats obtenus, des progrès réalisés, avec des études spéciales sur les questions les plus importantes. Ces comptes-rendus annuels sont distribués parmi les citoyens influents du pays, dont les sympathies sont si essentielles à la cause agricole chaque fois qu'elle demande des réformes. Aujourd'hui que la Chambre d'Agriculture semble vouloir marcher à pas de géant dans la voie des améliorations, aucune mesure ne serait plus efficace, croyons-nous, pour assurer le succès de ses efforts que la publication d'un compte-rendu annuel donnant les résultats obtenus par les nouvelles forces mises en jeu. Autrement on nierait tout progrès et on reviendrait aux anciens moyens sous prétexte que les nouveaux ont fait leur temps d'essais, sans avoir répondu à l'attente générale. Quand même les résultats obtenus seraient des plus satisfaisants, s'ils ne sont pas constatés et mis à la portée de tous, les contradicteurs en auront bientôt fait raison et l'argumentation irrésistible des faits écrits ne sera à la disposition de personne. Nous insistons sur ce point parce que nous le croyons de la plus haute importance pour assurer tout le succès désirable aux nombreuses tentatives de la Chambre pour doubler nos moyens de production.

Le crédit foncier en faveur duquel des assemblées ont été faites dans un très grand nombre de nos comtés, a fixé l'attention de la Chambre d'Agriculture et motivé le vœu de sa part que le gouvernement prit en considération une mesure aussi importante pour le progrès de nos districts ruraux. Les améliorations agricoles ne se feront d'une manière permanente qu'autant que nos cultivateurs pourront se procurer à des conditions faciles le capital indispensable à toute entreprise. La presse n'a eu qu'une voix pour acclamer ce projet, et le gouvernement rendra au pays un service signalé en faisant droit aux justes demandes de nos campagnes.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés que va rencontrer le crédit foncier s'il a la faveur d'un ordre du jour dans notre parlement.

Il aura tout d'abord contre lui cette fraction de nos représentants qui ne trouve rien de bien et de bon quo ce qui se fait en Angleterre. Or, le crédit foncier n'existe pas en Angleterre et il n'y est pas nécessaire à cause de la constitution sociale de ce pays. Le sol anglais appartient à une caste dont l'immense fortune n'a pas besoin de cette institution de crédit. De plus une grande partie de la propriété constituée en majorats ne peut être aliénée; et s'il arrive par fois que quelque lord vienne à s'endetter outre mesure on rétablit sa fortune en lui donnant certaine de ces places lucratives comme celle de gouverneur.

Mais chez nous la propriété est établie d'après la coutume française et nous devons alors chercher dans les institutions françaises les moyens de lui venir en aide.

Le crédit foncier aura encore contre lui ces hommes par trop prudents qui ne marchent qu'à tâtons dans le large sentier du progrès à

causo de la nuit continuelle où est plongée leur timide intelligence. Pour ces messieurs le système décimal est une monstruosité, il est beaucoup mieux de conserver la yard, le sou et le denier en commerce avec la guinée, la livre sterling, le sheling, l'arpent anglais, la corde de bois française, la perruque du lord maire, le thermomètre de M. Farencit qui lui-même n'a jamais compris son système de graduation. Ces gens là ne marchent que quand on les pousse et Dieu sait quelle énergie il faut employer pour leur faire faire un pas. Tout naturellement ils voteront pour le renvoi à six mois. Si le crédit foncier avait trois mille ans d'expérience pour lui comme la tuque qui n'est qu'une réminiscence du bonnet phrignien, peut-être souffriraient-ils cette innovation dans notre pays. Pour être sage c'est ainsi que l'on doit procéder. Du reste on n'agit pas autrement dans l'Empire Césaire.

Le crédit foncier aura encore contre lui certains spéculateurs à vue courte qui verront en lui une concurrence à nos banques et à l'agiotage. A la vérité ce serait un rude coup porté à l'usure, mais nos banques decuplèrent leurs affaires. Plus il y a d'argent dans un pays plus il s'y fait d'affaires. Quand le capital s'en va adieu la *business*.

Il faut compter encore comme obstacle les hommes qui ne venient pas porter une main sacrilège sur ce joli salmigondis que l'on appelle nos statuts refondus et dans lequel il est impossible de se retrouver si l'on n'a la mémoire de Xerxes ou en main le fil d'Ariane. Nos avocats et nos juristes ne peuvent se décider à entrer dans le dix-neuvième siècle; ils en sont encore à Pothier et à la coutume de Paris, tandis qu'il ont sous la main le chef-d'œuvre du grand homme et de ceux que l'on appelait Merlin, Syeès, Séguier, Duranton, Pasquier, Talon, etc., etc. Le code civil, qui est en train de faire le tour du monde est peu connu ici ou peu apprécié, autrement nos juristes ne se donneraient pas tant de mal et ils y prendraient tout rond le chapitre des privilèges et hypothèques.

Il est certain que si l'on ne simplifie pas tous les *caput Georges IV* et les *caput Victoria*, à l'endroit de notre régime hypothécaire, on n'arrivera jamais à faire fonctionner le crédit foncier: une institution de ce genre ne doit pas subir de pertes et encore moins de lenteurs dans la procédure. Cette institution serait plutôt une ruine qu'un bienfait pour le pays si la loi ne facilitait sa marche.

Enfin il y a les puritains, les consciences susceptibles et les optimistes qui, d'un taux illimité et usuraire jusqu'à mériter la corde, voudraient que le crédit foncier fit immédiatement couler des flots d'or dans nos poches à un prix trop réduit.

Depuis que nous nous occupons de cette question nous avons eu à subir bien des observations à ce sujet et notamment celles toutes bienveillantes de l'*Ordre* qui a trouvé que huit par 0/0 était un taux trop élevé. Les capitalistes anglais et français qui ne trouvaient à placer chez eux qu'à 3 ou 4 par 0/0 se feraient un plaisir de nous envoyer leur argent à 5. Cependant quelques jours après le même journal publiait les transaction de fin de mois de la

Banque de France qui, comme on le sait, est pour ce grand pays le métromètre de l'intérêt et nous annonçait que cette institution venait d'élever son taux d'escompte à 6 par 0/0. Il est vrai ce taux n'a pas eu de longue durée, quelque temps après la banque le ramenait à cinq par 0/0 grâce à 15 millions de francs que le crédit foncier lui a prêté à $\frac{1}{2}$ de prime.

Pourquoi demandons nous à cor et à cris le crédit foncier? pour trois motifs.

1^o. Pour venir en aide à l'agriculture.

2^o. Pour attirer ici les métaux précieux étrangers et nous former avec ses bénéfices un capital social que personne ne pourra nous enlever.

3^o. Et enfin pour qu'au moyen de ce capital toutes nos entreprises commerciales, financières et administratives puissent marcher dans une voie prospère et rapide.

Nous demandons que le taux de l'intérêt soit de huit par cent, parce que nous ne pourrions avoir de fonds étrangers à moins de 6 par cent, qu'il faudra $\frac{1}{2}$ par cent pour l'administration de l'institution et que nous demandons qu'un et demi par cent soit capitalisé, pour qu'un jour le crédit foncier nous rende les services qu'il rend ailleurs avec ses ressources privées.

Ainsi nous voyons qu'en France en 1860 le crédit foncier a prêté 270 millions à l'agriculture, 2 millions à la ville de Marseille pour lui aider à creuser son port, 15 millions à la banque de France et aujourd'hui on lui demande 40 à 50 millions pour aider à la conversion de la rente 4 par cent. Quelle mine pour notre gouvernement.

Que l'on ne demande donc pas trop à une institution qui fera succéder un taux modéré au taux usuraire qui nous écrase. Pour trop vouloir on n'obtiendrait que des mécomptes, du reste le remboursement du capital en quinze termes ou annuités est assez avantageux pour que nous n'ayons pas à nous arrêter sur le taux de huit par cent, que nous croyons en toute conscience être le plus bas possible en cette affaire.

Quelques personnes s'élèveront peut être aussi contre le laps de la durée du prêt. Quinze années n'ont pas paru suffisantes au journal l'*Ordre*, qui demandait cinquante ans. Pour nous, nous regardons comme très-nuisible les charges qui grèvent un immeuble pour un trop long espace de temps, elles entravent les transactions et retirent du commerce des biens qui profiteraient à changer de mains. Ainsi nous ne sommes pas partisans des substitutions à la deuxième ou troisième génération. Le code civil a rejeté ce chapitre des vieilles coutumes comme étant contraire au progrès. Pendant l'usufruit des générations qui ne possèdent pas la propriété du fond l'immeuble se détériore et souvent périclite par l'égoïsme de l'occupant.

Que chacun donc sacrifie ses préjugés et y mette un peu de bonne volonté, que l'on considère cette entreprise nationale dans toutes ses conséquences et qu'on ne néglige rien pour son succès. Tout le monde n'a qu'à y gagner et c'est le seul moyen de tirer l'habitant des campagnes, l'agriculteur, de la situation précaire où on l'a poussé, et le pays de l'état de gêne qui le paralyse. Des manifestations dans

le genre de celles qui ont déjà eu lieu dans divers comtés du pays nous aideront beaucoup en forçant la main à la législature.

Ces remarques tirées du Pays sont suivies par un article du *Canadien* sur le même sujet.

Il vient de se tenir, à St. Scholastique, à l'imitation de plusieurs autres comtés des districts supérieurs, une assemblée du Comté des Deux-Montagnes, en faveur de l'établissement d'une institution de Crédit Foncier, avec invitation aux comtés, qui ne l'ont pas déjà fait, de le faire au plus tôt. Nous sommes aussi surpris que chagrin de voir qu'il n'ait encore rien été fait dans ce sens dans le district de Québec et autres districts inférieurs. Une bonne institution de crédit foncier, ou banque agricole, est pourtant le seul moyen efficace de remédier au mal de l'usure dont on se plaint si fort dans nos campagnes. L'on se borne à crier contre les usuriers, et des gens, qui ne se sont pas donné la peine d'étudier les premiers éléments de l'économie politique, demandent avec instance le rappel de la loi récente qui établit dans le commerce de l'argent la même liberté, à peu près, qui existe dans les autres commerces. On s' imagine, en dépit de la science et de l'expérience, que par des actes de législation on annulera en pratique les lois économiques qui régissent aussi sûrement le monde commercial, que les lois de la gravité et de l'attraction régissent les mouvements du monde physique. On aura beau faire, la valeur de l'usage de l'argent comme celle de toute autre propriété, se réglera toujours d'après la demande d'un côté, et l'approvisionnement de l'autre : quand l'argent sera abondant, il sera à bon marché, de même qu'il sera cher lorsqu'il sera rare. Vous ne changerez pas cela par des lois, si on peut appeler lois des actes législatifs qui sont la négation des lois sociales ; les pénalités que vous imposerez ne pourront avoir que deux effets, ou celui de retirer du marché les capitaux des gens timorés, ce qui rendra les emprunts encore plus difficiles, ou celui de compliquer le contrat de prêt d'un contrat d'assurance ; de sorte que le prêteur peu scrupuleux ajoutera à l'intérêt ordinaire le risque qu'il court en violant vos lois restrictives. Dans les deux cas, la situation de l'emprunteur est pire.

Qu'on reconnaisse donc, une bonne fois, qu'en dehors de l'influence religieuse, il n'y a qu'un seul remède contre l'usure qui rongé nos campagnes, l'établissement d'une bonne institution de crédit foncier, où les petits propriétaires ruraux, victimes de quelque malheur, désireux d'améliorer leur culture, en voie d'établir leurs enfants etc., etc. trouveront des avances de bonne composition et à long terme. Au lieu de crier inutilement contre l'usure, qui n'a pas plus d'oreilles que d'entrailles, que l'on se mette sérieusement à agiter nos campagnes en faveur d'une pareille institution : ce sera faire preuve d'un patriotisme éclairé.

Voici les résolutions des Deux-Montagnes :

Que vu la difficulté pour les cultivateurs de se procurer de l'argent quand ils en ont besoin et vu les exactions commises par les usuriers, il est nécessaire de découvrir un remède à ces maux.

Que le meilleur moyen d'aider les agriculteurs à obtenir de l'argent pour l'amélioration

de leurs héritages, serait l'établissement d'une Banque de Crédit Foncier.

Qu'une institution de ce genre devrait être organisée le plus promptement possible et de manière à n'exiger que six par cent d'intérêt par année, avec remboursement du capital, par versement annuel, pendant un laps de temps qui n'excéderait pas 25 ans.

Qu'un comité soit formé pour dresser et faire signer une requête à la Législature, basée sur les résolutions précédentes.

Le projet de l'honorable L. V. Sicotte, président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, est aujourd'hui sur la table de l'Assemblée Législative, ainsi que le projet d'amendement à la loi d'agriculture, tel que passé dans la chambre basse pendant la dernière session. C'est ici que nous jugerons les représentants de nos districts ruraux.

L'Exposition Provinciale Agricole de Sherbrooke au mois de Septembre prochain a fixé l'attention de la Chambre d'Agriculture à sa dernière assemblée, et M. Pomroy représentant les Townships de l'Est a été chargé de faire les démarches nécessaires auprès des sociétés d'agriculture des comtés voisins, pour les engager à verser leurs fonds entre les mains du comité local, afin d'assurer la somme nécessaire au succès de l'exposition.

Jusqu'à ce jour les dépenses considérables que la Chambre d'Agriculture a seule rencontrées dans chacun de nos concours provinciaux, ont amené une gêne fâcheuse dans ses ressources financières, et comme conséquence l'impossibilité de répondre aux nombreux devoirs qui lui sont imposés par la loi, dans le but d'avancer notre progrès agricole. A l'avenir il n'en sera plus ainsi, les localités où se tiendront les expositions devront contribuer une large part et la Chambre ne donnera probablement que les prix. Le principe de mettre à la charge de la Chambre toutes les dépenses des expositions provinciales a pour résultats de les rendre moins productives. Le Haut-Canada ne fait de concours que là où on lui fournit toutes les constructions nécessaires. Ensuite la Chambre retire de chaque animal exposé le prix de sa place outre le prix d'entrée. Cette location revient à \$4 par tête de gros bétail, ce qui constitue un revenu considérable et a pour résultat d'éliminer tout animal inférieur. C'est une disposition que nous devrions adopter dans le Bas-Canada. Nous croyons de plus qu'un banquet, le second jour, qui réunirait les concurrents heureux, serait un excellent moyen d'amener la discussion sur une foule de faits importants, de se mieux connaître et d'agir avec plus d'ensemble vers un but commun. De manière à assurer la présence de tous les éleveurs heureux, nous recommanderions de retenir sur tous les premiers prix \$1 pour le diner de l'exposant. Libre à tous d'être présents au banquet en souscrivant la même somme, et nous sommes persuadés que nous réunirions ainsi certainement 200 convives dont les enseignements seraient infiniment précieux pour le compte-rendu de l'exposition. Des courses à cette époque contribueraient considérablement à attirer un grand nombre de visiteurs, et nous croyons que ce serait là un moyen facile d'augmenter les re-

cettes. La publication d'un catalogue de tous les animaux et instruments exposés, avec la liste des prix accordés et vendu le jour même de l'exposition, serait une innovation pour notre pays dont les résultats seraient de perpétuer le souvenir des récompenses gagnées, et le nom et la localité des éleveurs ou fabricants de renom dont les adresses ne sont pas assez connues de nos agriculteurs, désireux de se procurer soit un reproducteur de choix, soit un instrument nouveau. La liste des prix offerts a besoin d'une foule de changements importants, qui seront pris en considération à la prochaine assemblée de la Chambre d'Agriculture, qui aura lieu pendant ce mois, de manière que notre prochain numéro la contiendra tout entier pour l'information de nos lecteurs.

Tout en reconnaissant les titres du comté du Saguenay a en meilleure représentation, nous nous étonnons qu'il ne se soit pas encore organisée une Société d'Agriculture et qu'il néglige de faire application pour les \$800 qui lui sont votés annuellement pour les fins agricoles. Nous attirons l'attention de son infatigable représentant Mr. Price à ce sujet.

Comté du Saguenay, 20 février 1862.

Monsieur,

Permettez-moi de vous demander une petite place dans vos colonnes, afin d'attirer l'attention du gouvernement, sur l'importance toujours croissante du comté du Saguenay, et sur ses demandes bien fondées pour obtenir une aide pour l'avancement de la colonisation, et le développement de ses ressources.

Le comté, s'étendant depuis le Saguenay jusqu'au Labrador, ne le cède à aucun en Canada pour ses richesses, ses ressources, son étendue et l'augmentation de sa population. La statistique du dernier recensement montre que ses productions en poisson, huiles et pelleteries s'élèvent à un total d'environ deux cent mille piastres (\$200,000) par année; par conséquent le capital employé dans ces pêcheries est d'environ un million de piastres. Sa population est à présent de 6,101 âmes, ce qui fait une augmentation de 196 pour cent depuis 1851! C'est la plus grande augmentation (je pense) qu'on ait jamais vue jusqu'à présent dans aucun des autres comtés de la Province.

En outre, le gouvernement a reçu au moins quatre-vingt mille piastres (\$80,000) de revenu pour la coupe des bois seulement dans ce comté, tandis que la somme totale dépensée là par la Province ne s'élève pas au dessus de trois mille cinq cents piastres (\$3,500) qui ont été employées à un chemin non encore terminé. Ce chemin commencé en 1857, afin d'ouvrir une communication entre Tadousac et les Escoumains, fut interrompu la même année et n'a été repris qu'en 1861.

Les terres autour de Tadousac et des Escoumains sont très propres à l'agriculture, ainsi que celles de Mille-Vaches, où il y a déjà environ cinquante familles. Le besoin d'une communication par terre se fait grandement sentir à tous ces pauvres colons et à ces centaines de familles échelonnés plus loin sur la côte.

Il y a une grande facilité de faire une route depuis le Saguenay jusqu'à Portneuf, dont le coût, pour environ 40 milles qui restent à faire, n'excéderait pas £50 par mille.

Le besoin d'une représentation séparée pour ce comté, si riche en poisson de toute espèce, huiles, pelleteries, etc., est trop évident pour qu'il soit besoin de faire autre chose que d'attirer l'attention du gouvernement sur les faits construits dans le dernier recensement.

Nous exprimons donc l'espoir qu'à sa population que dans l'intérêt de sa colonisation et de son commerce, ses importantes réclamations ne seront pas plus longtemps méconnues.

La cause de l'enseignement agricole fait tous les jours de nouveaux progrès. Non satisfaits des écoles spéciales d'agriculture aujourd'hui existante et dotées par l'état, le conseil général d'agriculture vien d'émettre le vœu, qu'un institut agronomique soit érigé près Paris, pour remplir la lacune qui semble exister dans le haut enseignement. Voici au reste ce vœu.

Le conseil général d'agriculture, Considérant que l'enseignement supérieur agricole fait défaut en France depuis la suppression de l'institut de Versailles;

Et convaincu que la pratique ne peut que gagner à s'appuyer sur la science, et que, pour activer le progrès, il est urgent d'attirer vers l'agriculture une partie de la jeunesse riche et éclairée en lui offrant à la sortie des lycées un enseignement agronomique en rapport avec le niveau de ses études, et en plaçant sous ses yeux le modèle d'une pratique conçue sur les bases les plus larges et dirigée avec intelligence;

Emet le vœu que cette lacune soit prochainement comblée par la création d'un institut agronomique placé à proximité de la capitale.

La direction croit devoir rappeler à messieurs les secrétaires des sociétés d'agriculture que ses ateliers typographiques sont prêts à exécuter sous le plus bref délai, et au plus bas prix, les impressions qui lui sont confiées. La direction, par ses efforts pour faire de la *Revue Agricole* un organe digne du patronage des sociétés, croit avoir mérité l'encouragement dont elle fait aujourd'hui la demande même. Les comtés les plus éloignés trouveront avantage à profiter de nos bas prix, de notre expédition et du goût que nous mettons à l'exécution des commandes qui nous sont confiées.

Nous donnons aujourd'hui le tableau complet du personnel des sociétés d'agriculture, tel qu'il nous est fourni par la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada. Nous regrettons que l'incurie de quelques sociétés, qui ont négligés jusqu'à ce jour d'envoyer à la Chambre leur rapport officiel, qu'elles sont tenues d'adresser avant le 1er. Février, nous force à les signaler au public en laissant en blanc la liste de leurs officiers pour l'année 1862.

Dès longtemps ces rapports auraient dû être expédiés, et les retardataires ne sont nullement excusables. Il y a dans toutes nos affaires agricoles un manque d'organisation dont les résultats sont plus graves qu'on ne serait tenté de le croire. Il y a certainement quelques sociétés qui rivalisent de zèle et d'initiative, qui s'empressent de profiter des nombreux avantages qui leur sont offerts par la chambre en mille occasions. Mais un grand nombre restent dans la litargie la plus désespérante, et la mains productive.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, BAS-CANADA, 1862.

<i>Sociétés.</i>	<i>Organisâtes &</i>	<i>Présidents.</i>	<i>Vice-Présidents.</i>	<i>Secrétaires-Trésoriers.</i>	<i>Comités de Direction.</i>
Argenteuil	St. André.....	Edward Jones Jr.	Thomas Jefferson.	H. Howard.....	R. Byers, Lachute, James Wilson, ditto, Charles Wales, St. André, Alex. Gordon, ditto, W. Uibrigt, ditto, T. Ouvens, Chatham, J. Hays ditto.
Arthabaska.....	St. Christophe.....	A négligé de faire rapport.
Bagot.....	Ste. Rosalie.....	A. Dion.....	P. Larachelle.....	P. S. Gendron.....	C. Lefebvre, St. Hugues, F. N. Poitras, Ste Hélene, J. Gagnon, St. Dominique, A. Oumet, St. Pie, M. Desmarais, St. Libaire, C. Gauthier, H. Gendron, St. Théodore d'Acton.
Beauharnais.....	Beauharnais.....	J. Keitto.....	J. B. Scott.....	J. M. Browning.....	David Beening, L. P. Coutlée, John Symons, C. Depocas, P. Lynch, C. Beveven, Thomas Watson.
Beauce.....	St. Joseph.....	A négligé de faire rapport.
Bellechass.....	St. Michel.....	O. C. Fortier.....	E. Forgues.....	P. Forgues.....	Jean Lemieux, Augustin Audet Jean Languay, Jacques Lainesse, Charles Paquet, Fimin Fournier, L. E. Turgeon..
Berthier.....	Berthier.....	L. M. Olivier.....	J. O. McBean.....	Chs. Emond.....	Raymond Magnan, Ed. Oct. Guthbert, Michel Grandpré, Xavier Desy, fils, Aubert Hamelin, P. Pielt, L. G. Lafontaine.
Bonaventure, No. 1.....	New Carlisle.....	Hon. Juge Winter.....	R. H. Montgomery.....	Chs. Kelly.....	J. R. Hamilton, J. G. LeBel, E. Martel, Eer, Nouv. Richmond, R. Pritchard Port Daniel, W. McPherson, W. McDonald, Haple : B. McGie.
Bonaventure, No. 2.....	Carlton.....	A négligé de faire rapport.
Brome.....	Brome.....	A négligé de faire rapport.
Charlevoix, No. 1.....	Malbaie.....	J. T. Reeve.....	C. Demeule.....	Ed. Tramblay.....	J. McLaren, T. Villeneuve, F. Harvey, F. Belleville, P. Harvey, A. Lemieux, F. Tremblay.
Charlevoix, No. 2.....	Baie St. Paul.....	D. Tremblay.....	T. Fortin.....	S. Boivin.....	J. Cimon, Ovide Simard, Boniface Cimon, O. Laronde, N. Simard, H. Simard, Vital Tremblay.
Chambly.....	St. Hubert.....	J. Yule.....	J. Harteau.....	P. B. Benoit.....	Jacques Audet, Jr. Toussaint Sicotte, Antoine Rocheleau, L. St. Germain, Alfred Williams, A. March, Luc Dubuc.
Champlain.....	Ste. Geneviève.....	Bat. A. J. Martineau.....	S. Rocheleau.....	Rob. Trudel.....	A. Massicotte, G. Gervais, F. X. St. Arnauld, A. B. Lafécho, L. Fugère, Pierre Naud, Michel Trudel.
Chateauguay.....	Ornstown.....	R. Brodie.....	R. Jack.....	A. McEachern.....	S. Legault, Louis Coté Henri Legault, John Elliott, M. Orr, Wil Woods, G. Elliott.
Chicoutimi.....	Chicoutimi.....	D. E. Pricot.....	L. Migrer.....	T. Z. Cloutier.....	F. Langlais, R. Maltais, Alex. Gagné, R. Bouchard, J. Maltais, Nazaire Boucher, Roger Bailly, fils d'Ambroise.
Compton.....	Easton.....	J. H. Poppo.....	N. M. Fling.....	N. M. Learnid.....	H. O. V. Bitchack, J. T. Davis, Jacob Gilson, R. Lindsay, J. F. Osgood, T. N. Hurd, R. Kal.
Deux-Montagnes.....	St. Benoît.....	J. Bte. Daoust.....	W. Morrin.....	D. Masson.....	W. McGeock, F. X. Lanthier, J. Rodrigues, Ignace Rodrigues, Moïse Labrasse, Robert Waker, J. Bte Clément.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, BAS-CANADA, 1862. (à continuer.)

Sociétés.	Organisées à	Présidents.	Vice-Présidents.	Secrétaires-Trésoriers.	Comités de Direction.
Dorchester	St. Anselme	J. Bte. Carrière.	F. Turgeon.....	F. Buteau.....	M. N. Z. Audet, F. Gosselin, Jos. Turgeon, F. Audet, T. Roy, F. Baillargeon, Narcisse Gosselin.
Drummond, No. 1.	Drummondville..	Hon. W. Sheppard	E. Hemming.....	R. N. Watts.....	V. Cooke, J. Boisvert, W. Robins, Alex. Lespérance, J. Ralph, Patrick McCabe, Thomas Radham.
Drummond, No. 2.	Durham.....	G. H. S. Browne.	J. Bothwell.....	James Bothwell.	B. Reed, J. Royston, J. Mairs, Wm. Barrill, G. Evans, A. Wilcocks, T. Atkinson.
Gaspé, No. 1.....	Parcé.....	T. Savages.....	F. M. Gibaut.....	O. T. Connick..	J. M. Remon, James Lenfesty, M. Furlong, Jas. E. Tuzo, Capt. John Baker, J. Couture, Louis Couture.
Gaspé, No. 2.....	Gaspé Basin.....	A négligé de faire rapport.
Hochelaga	Montréal.....	H. Brodie.....	F. Beaudry.....	J. Smith.....	D. Lochead, L. Laporte, W. Phillips, J. Lanouette, F. Girard, T. Irvine, F. Charrelier.
Huntingdon	Elgin	S. H. Shuyler....	A. Henderson....	P. Macfarlane...	D. Macfarlane, J. White sen., A. Olivier, P. Gardner, A. McGregor, J. McDermid, N. Manning.
Iberville	St. Athanase....	Ged. Cartier....	J. Ouimet.....	L. Hamel.....	E. Goyette, A. Comeau, J. B. Houle, J. Choquet, F. S. Poulin sen... P. Desroches, F. X. Peutric.
Jacques Cartier..	St. Laurent.....	L. Legault.....	W. Boas.....	A. M. LeCavalier	A. Hislop, O. Desforges, G. N. Valois, B. Lefebvre, Geo. Smith, J. Robillard, J. B. Meloche.
Joliette.....	Industrie.....	L. Lavèque.....	G. Delendaillère.	E. Guilbault....	B. H. Lépron, J. Demaris, J. Beausoleil, W. Massicotte, C. Guilbault, J. B. Renaud, H. Daly.
Kamouraska.....	Ste. Anne.....	Rev. Pilotte....	P. Dessaint.....	E. Dumais.....	O. Martineau, L. Miller, F. DeGuise, Dr. L. Vétu, J. B. Richard, J. B. Lavéque, H. Pelletier.
Laprairie	Laprairie.....	A. Moquin.....	J. Duha.....	H. Lanctot.....	L. Brossseau, J. Adams, A. Barbeau, T. Rabidoux, F. X. Poupard, J. Beaudin, A. Ste Marie.
L'Assomption ...	L'Assomption....	Ho. P. U. Archambault.	W. Deschamps...	A. Archambault.	P. Archambault, B. Vinette, J. Brien, A. Héneau, L. Jannotte, J. B. Perrault, J. B. Lachapelle, F. Perrault.
Levis	St. Henri	P. Laguen.....	J. Morrin.....	F. M. Guay Jr.,... Fraser.	L. Côté, M. Cantin, C. Routeau, A. Carrier, G. Zournier, J. Demers, T. Fraser.
L'Islet.....	St. Jean Port Joli.	A. Dionne.....	C. F. Fournior....	P. G. Verrault....	A. Lavoie, L. Caron, S. Drapreau, L. Bois, A. Mirille, T. Gagnon.
Lotbinière	St. Sylvestre....	P. Stoken.....	E. Montgomery..	J. Park.....	J. Walker, J. Brown, T. Taylor, H. Mackie, J. Lefebvre, J. Work, J. Woodside jr.
Laval.....	St. Martin.....	P. Gravelle....	F. Kimpton.....	D. Smallwood....	W. Nelson, M. Hotté, J. B. Dagezais, L. Belsir, jun. E. Dubreuil, M. Labeille, G. Legris.
Maskinongé	Rivière-du-Loup.	J. Fortin.....	J. Carfiel.....	G. E. Mayrand..	J. Voysard, G. Lessard, D. Gagnon, F. E. Doncet, Ed. Caron, A. Lesage, P. Bargeron.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, BAS-CANADAS, 1862. (à continuer.)

<i>Sociétés.</i>	<i>Organisés à</i>	<i>Présidents.</i>	<i>Vice-Présidents.</i>	<i>Secrétaires-Trésoriers.</i>	<i>Comités de Direction.</i>
Mégantic No. 1.	Inverness	D. McKinnon	W. Mont	D. McGillivray	W. Savry, S. Slatier, D. Moffat, R. Cox, J. Mooney, Don. D. McKenzie, N. J. McKenzie.
Mégantic No. 2.	Leeds	J. Ross	J. Hume	J. Hutchison	W. Fraser, T. Scallion, J. Cochran, J. Olivier, A. Dunn, W. Church, J. McLenn.
Montmaguy	Montmaguy	J. H. Blais	J. O. Beaubien	Major N. Nadeau	L. Fortin, N. Bossé, L. O. Dupuis, G. Blais, P. Blais, P. Lavigne, J. O. Carbonneau.
Montmorency	Châteaun-Richelet	C. Renaume	J. Guerin	O. Gravel	G. Bolduc, E. Giguère, A. Paré, O. Gagnon, A. Gravel, L. Bélanger, N. Mathieu.
Misisquoi	Bedford	J. Hunter	A. M. Blinn	J. B. Abbot	J. A. Hogtie, R. Buck, H. D. Moore, P. Cowan, W. O. Baker, P. C. Derrick.
Montcalm	Ste. Julienne	J. Dufresne	J. Meloan	A. H. de Caussin	B. Bertrand, G. Poitier, A. Beaudry, M. Dorval, S. Brault, N. Bordenaleau, M. Kelly.
Montréal	Montréal	J. J. Lyman	J. Archbold	J. Thayer	P. Cooper, S. Wall, T. McAmully, R. Spiggins, J. Davidson, T. Todd, J. Carroll.
Napierville	Napierville	P. A. Lefevre	P. D. Icbert	P. Benoit	W. Dunn, J. G. Laviolette, F. Barbeau fils, C. Lefevre, D. Samoizette, E. Boucher, A. Merrizzi.
Nicolet No. 1.	Bécancour	T. A. Lambert	J. E. Leblanc	J. Jutras	A. Leblanc, A. Brisson, E. Brassard, J. Pratte, A. LaBarre, A. Genest, N. Mouillet.
Nicolet No. 2.	Ste. Monique	J. Barbeau	B. Laplante	G. David	E. Beauchemin fils, L. Beaudin, P. Beauchemin, F. Mauseau, F. Boisclair, J. Trudel, F. Decoteau.
Ottawa No. 1.	Aylmer	R. Kenny	H. Parker	C. Symmes	J. B. Prentiss, C. Wright, J. Cassidy, W. Giney, R. Stewart, R. H. Kloch, J. Walker.
Ottawa No. 2.	Thurso	W. Abbot	J. Parker	A. Water	A. McNaughton, J. Larwell, W. Carson, J. McLachlan, Samuel Stevens, W. Dole, G. S. Hughes.
Pontiac	Clarendon	A. Smart	J. Duff	M. Judson	W. McDonnell, W. Clarke, T. Morrelle, A. Wilson, A. Stewart G. Graham, J. Wyma.
Port-Neuf	Capsanté	Hon J. E. Thibaud	O. Arnaud	F. J. Rinfret	F. Hardy, F. Hamelin, L. Leclerc jr., F. X. Frenette, L. Dussault, R. Bernard, F. X. Larue.
Québec (Cité)	Québec	H. S. Anderson	Ls. Bilodeau	W. Moore	C. St. Michel, H. J. Scott, A. Robertson, J. Ashworth, J. B. Regnard, J. Dinning, W. Crawford.
Québec (comté)	St. Roch	J. Laurin	Ls. Bilodeau	J. B. D'Alage	J. Jobin, P. Pigeot, T. May, F. Sansfacon, J. Plamondon, M. Jeullion, H. Mass.
Richelieu					A négligé de faire rapport.
Richmond	Melbourne	W. H. Webb	John Greenshields	John Ninin	Charles Hall, Nonh Lawrence, Thomas Wilson, Edward Scott, George Silver, Silas Baker, Abbott Frye.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, BAS-CANADA, 1862. (à continuer.)

Sociétés.	Organisées à	Présidents.	Vice-Présidents.	Secrétaires-Trésoriers.	Comités de Direction.
Rimouski		E. Groudin.....	Rev. M. Duguay.	E. Pouliot.....	M. Bémubé, G. Barrier, O. Roy, Rev. Ladrière, P. Ringuet, Rev. M. Nadeau, A. Langevin.
Rouville		Major Gaupbell..	Dr. Bélique	J. B. St. Onge...	C. E. Letestu, R. Daignon, E. Poulin, C. Noisoux, F. Robert, O. Crossfield, L. Gobeille.
Shefford		J. W. Blackwood	J. Acheson.....	G. H. Allen.....	J. R. Clarke, Col. B. Savage, C. Page, Z. Greenwood, A. Sanborn, S. Chartier, H. Magrison.
Sherbrooke		W. Felton.....	H. Beckett	Ch. Brooks	A. Sterous, A. D. Ball, D. H. Wenslow, H. A. Elkins, H. Moe, J. G. Robertson, A. Loomas.
Soulanges		D. A. Coutlée...	D. McPherson...	G. H. Dumessnil..	C. Montpetit, J. Sauvé, M. Brennan, Jos. Dumesnil, F. Bériau, H. Hosmer, G. Benoit.
Stanstead		H. G. Pierce.....	J. Grisam	L. K. Benton.....	E. F. G. Badwell, B. F. Knight, J. Converse, E. Kilborn, S. Shuliff, E. L. Newton, J. Baldwin.
St. Hyacinthe... ..		D. E. Morrison...	F. X. Morin	Ls. Taché.....	J. B. Michon, A. Chappellaine, C. Péloquin, L. Chicoine, J. Bourgeois, P. Varry, J. B. Scott.
St. Jean.....		I. Bissonnette...	B. Booth.....	L. L. Roy.....	G. Lavallée, L. Dupont, A. Boissonneau, F. Roy, E. Lord, F. G. Marchand, M. Deveau.
St. Maurice.....		L.L.L.Desautniers	C. Lajoie.....	F. E. Milot.....	S. Lajoie, P. Milot, J. Bellemare, A. Gauthier, A. Dufresne, J. Grête, G. Chagné.
Terrebonne.....		A. Payment.....	M. Moody.....	Dr. Smallwood..	J. Filiatrault, R. Fikou, C. Gadet jr., F. Forget, P. E. Marier, J. Hamiltontop, A. Miller.
Temiscouata		J. B. Pouliot....	L. A. Bertrand...	L. A. Gauvreau...	E. Mailloux, A. Duguemin, G. Gagnon, E. Dusette, O. Bôlanger, L. Demeul, C. F. Dubé.
Trois-Rivières		J. McDougall....	O. Duval.....	G. Dufresne.....	O. Goin, H. Lucerte, E. Bernard, E. Aubry, A. Panneton, F. Betty.
Vaudreuil No. 1..		R. Herwood.....	F. X. St. Denis...	E. Lefavre	J. Bressour, O. Campault, B. Campault, M. St. Denis, A. Legey, C. Daoust, D. Manson.
Vaudreuil No. 2..		D. McMillan	A. C. Cholet.....	E. N. Fournier ..	A. McLachlan, C. McCreavy, F. E. Cherrier, G. Lancaster, E. Lalonde, Ls. Séguin.
Varencennes		L. H. Massue....	G. Dansereau....	J. N. A. Archambault.....	F. Geoffroy, P. Chicoine, A. Setrault, A. Brodeur, C. Beauchemin, F. Voligny, C. Ohabot.
Verchère No. 2..		% Evans.....	G. Goodenough..	A. Lothrop	A négigé de faire rapport, H. Rolfe, A. W. Hall, S. C. Bishop, J. Westman, J. E. Cote, A. Gavin, F. Dawson.
Yamaska.....		St François du Lac	J. Wartele	Et. Boucher.....	J. M. Goté, P. Poyan, F. X. Lahaie, M. Fortier, J. Lepnitre, G. Compton, J. E. Barbotault.

VOYAGES AGRONOMIQUES.



OS voyages jusqu'à ce jour avaient été exclusivement faits dans les comtés placés sur les bords du St. Laurent, faisant partie de notre belle vallée. Jamais encore nous n'avions pénétré dans les townships, dont la culture est si différente en raison de leurs circonstances spéciales de sol, de débouchés et de climat. De sol surtout, car il est remarquable que notre section de la province peut se diviser en trois grandes régions agricoles dont la première comprendrait les alluvions du St. Laurent, formant un triangle dont le sommet serait placé à Kamouraska et la base s'étendrait des bords du lac Cham-

plain à 50 milles en amont de l'embouchure de l'Ottawa. Au sud de ce triangle sont les montagnes Notre Dame, formant la seconde région et comprenant tout le territoire situé entre le plateau de Stanstead et la Gaspésie. Au nord les hauteurs des Laurentides constitueraient la troisième région agricole. L'importance de ces grandes lignes de division est sensible du moment qu'on se rappelle le but de nos voyages agronomiques, qui n'est autre que la dissémination des bonnes méthodes recueillies chez nos agriculteurs les plus avancés dans chaque région, de manière que tous ceux qui sont placés dans les mêmes circonstances puissent profiter de l'expérience acquise et des résultats obtenus. Ainsi lorsque nous faisons le compte rendu des opérations d'un cultivateur placé sur le plateau de Stanstead, sa pratique est également recommandable pour tous les agriculteurs habitant la région sud, et placés par conséquent dans les mêmes circonstances de sol et de climat, nous dirions même de débouchés, car toute cette chaîne de montagnes, formant la région sud, se trouve en face de difficultés à peu près égales pour arriver jusqu'aux marchés de nos grandes villes et jusqu'à nos grandes voies de communication ferrées ou fluviales. La région nord ou des Laurentides présente absolument les mêmes difficultés de débouchés et le même sol que la région sud avec cette différence que la hauteur au-dessus du niveau de la mer étant plus considérable, et l'exposition aux vents du nord moins favorable, il s'ensuit un climat beaucoup plus sévère que celui de la région sud et comme conséquence une infériorité assez considérable dans les produits animaux et végétaux. Cet aperçu général de nos divisions agricoles établirait donc entre elles une classification de supériorité dans laquelle figureraient : 1o. la vallée ; 2o. le sud ; 3o. le nord.

Première région. — La Vallée. — Composée en grande partie des alluvions du grand fleuve, elle se prête admirablement aux cultures les plus riches et à la production la plus rémunérative. Sans doute depuis le jour où le premier colon fouilla du soc de sa charrue les débris végétaux de nos forêts séculaires, chaque année une nouvelle récolte a dû enlever au sol quelque chose de sa fertilité, et même dans quelques localités l'épuisement est assez considérable pour exiger une culture améliorante sous peine, pour le cultivateur, de ne rien obtenir en retour de ses labeurs. Mais au moyen des engrais et des plantes sarclées, déjà des champs depuis quelques années improductifs, retrouvent leur fertilité, perdue sous l'influence d'un mauvais système. Le fonds est bon et pour peu qu'on lui laisse le temps de se décomposer, pour subvenir aux besoins d'une végétation variée, il donnera les produits d'autrefois ; mais aucun sol ne saurait résister à l'appauvrissement d'une culture exclusive de céréales suivie pendant plusieurs années.

Le sol, quoiqu'un élément important de la production agricole, n'est pas le seul que nous devions considérer : les débouchés jouent un rôle qui n'est point secondaire à celui du sol dans le choix des plantes à cultiver. A ce point de vue la vallée est traversée dans toute sa longueur par un large fleuve, facilitant à un haut degré les voies de communication avec nos centres principaux également distribués à très-peu près sur tout son parcours. Les voies ferrées et les rivières intérieures contribuent encore à ce résultat. En sorte que les mêmes produits dans toute la vallée trouvent un débouché également avantageux à très-peu près, ainsi que les mêmes prix de vente, avec de légères variantes de hausse ou de baisse pourtant, dues à l'éloignement plus ou moins grand des marchés principaux. Ces circonstances sont donc excessivement favorables à la généralisation du meilleur système de culture possible pour cette région agricole.

Ici les différences de niveau étant presque nulles, le climat est le même pour toute la vallée, avec cette différence toutefois que les paroisses situées sur les bords du fleuve ont une température plus égale et sont moins exposées aux gelées blanches, si désastreuses quelquefois pour les cultures des townships.

Seconde région. — Le Sud est placé dans des circonstances de sol, de débouchés et de climat assez différentes de celles de la vallée. Formé sur place par le produit de la désagrégation des roches sur lesquelles il repose, le sol offre moins de profondeur et un égoutement plus facile. Le sous-sol, en grande partie graveleux, permet le filtrage naturel des eaux et établit un drainage naturel dont la végétation a tous les profits. Sans doute il faut encore entourer les champs de fossés ouverts pour enlever le trop plein des eaux superficielles ; mais il y a loin des travaux nécessaires à cet objet dans le sud avec ceux qu'exigent les glaises retentives et les plaines sans égout de la vallée. Peut-être dans le sud faut-il plus souvent des engrais pour entretenir une fertilité constante ; mais aussi ces engrais sont de suite convertis en récoltes et en argent. Le sol se couvre plus facilement de gazon, et en raison

de sa divisibilité est plus facilement nettoyer de mauvaises herbes. En un mot si les terres du sud offrent des difficultés de défrichement, en raison des pierres qui les couvrent, aussi bien que des difficultés de inbours et de charrois, en raison de leur surface accidentée, d'un autre côté elles s'égoutent plus facilement, se travaillent mieux et donnent de magnifiques pâturages. Avec un sol plus léger le sud devrait avoir un climat moins sévère que celui de la vallée, mais cette différence est balancée par l'altitude de toute cette région, placée considérablement plus haut que la vallée, et par son exposition au nord.

Troisième région.—Le nord est placé absolument dans les mêmes circonstances de sol et de débouchés que le sud; mais l'altitude au-dessus du niveau de la mer est encore plus grande et va jusqu'au point de rendre souvent douteuse la maturité des grains dans quelques localités. En revanche les townships du nord dans les districts de l'Ottawa, du St. Maurice et du Sanguenay, ont établi la supériorité des terres de cette région, chaque fois qu'elles ne s'élèvent pas trop au-dessus de la vallée, ou qu'elles sont abritées par quelques chaînes de montagnes contre les froids du nord. Les abris et une exposition au sud peuvent remédier jusqu'à un certain point à l'altitude. Pendant le mois de mars, prenant pour point de départ la division de notre section de la province par région, nous avons pénétré dans le sud, pour étudier les circonstances nouvelles qui se présentaient à notre observation. Nous nous proposons à l'avenir de choisir dans les trois régions alternativement, les modèles que nous jugerons dignes de mettre devant le public agricole, comme guides des meilleures méthodes à adopter. Aujourd'hui nous donnerons le compte rendu de la culture d'un des agriculteurs les plus distingués et les plus avantagusement connu de la région sud.

Exploitation de M. Stephen Baker.

Le nom de M. Baker n'est pas nouveau pour ceux qui depuis vingt ans suivent avec intérêt les progrès de l'agriculture améliorante. Depuis la création des expositions provinciales, chaque année, M. Baker a été proclamé un des lauréats parmi les éleveurs de renom, grâce aux soins intelligents donnés à son bétail et à ses mises de fonds considérables à l'acquisition de reproducteurs de choix, dont l'influence sur l'amélioration de ses troupeaux, a été en grande partie la source des profits considérables qu'il en a obtenus. Au reste sur toute la ligne frontière de la région sud, depuis Huntington jusqu'au comté de Beauce, nous rencontrons une population progressive, venue autrefois de la frontière américaine, à l'époque de la déclaration de l'indépendance des États-Unis. Ces colons, en désertant la nouvelle Angleterre pour rester sous le drapeau de l'Empire Britannique rencontrèrent, dans le gouvernement de la mère patrie, la sympathie la plus vive et en même temps la protection la plus large, allant même jusqu'aux faveurs. Sur toute la frontière ils obtinrent des octrois gratuits de terres, des chemins de communication, tous les secours nécessaires pour assurer leur établissement. Aujourd'hui les descendants de ces colons jouissent de ces propriétés qui

ont acquis une valeur considérable, en raison des améliorations qui ont été faites et de la facilité qu'ils éprouvent à écouler leurs produits des deux côtés de la frontière. Mais leurs profits, loin de se capitaliser en nouvelles propriétés, sont placés en améliorations sur un seul domaine et en achats d'animaux de choix. C'est ainsi que M. Baker a pu réaliser sur sa propriété toutes les améliorations désirables.

Le domaine placé à un mille de Dunham, dans le comté de Missisquoi, a une étendue totale de 600 arpents, dont 450 sont défrichés et 150 sont en forêt. Il se partage comme suit avec une rotation de dix ans.

1re Année.—Blé et avoine avec fumure	30 arp.
2e Année.—Prairie,	30 "
3e Année.—Prairie,	30 "
4e Année.—Prairie,	30 "
5e Année.—Prairie,	30 "
6e Année.—Prairie,	30 "
7e Année.—Prairie,	30 "
8e Année.—Prairie,	30 "
9e Année.—Prairie,	30 "
10e Année.—Grain,	20 } 30 "
Plantes sarclées, ..	10 }

En rotation,	300 "
En pâturages permanents,	150 "
En forêt,	150 "

Grand total,

600 "

Ce qui frappe à première vue c'est l'étendue immense consacrée aux fourrages. Dans 450 arpents de terres défrichées, 50 seulement sont en grain et 10 en plantes sarclées et encore le produit de ces 60 arpents est-il entièrement consacré à l'alimentation du bétail, le blé excepté. Pas un brin de mil, pas une paille n'est exportée; tout est consommé sur place et converti en viande, en laine, en beurre et en fromage.

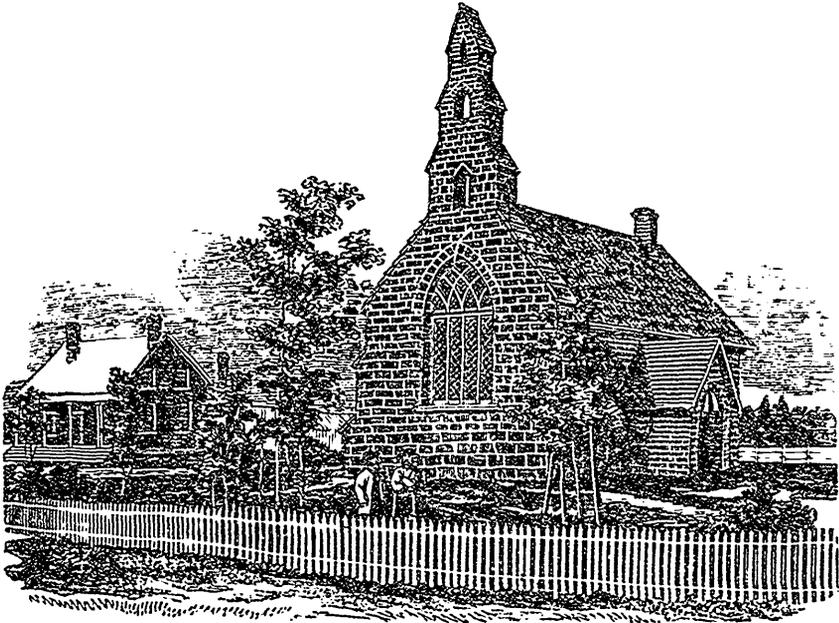
Voilà un système de culture bien tranché et qui n'a rien d'analogue avec les cultures de nos comtes rendus jusqu'à ce jour. Et pourtant le système de M. Baker, pris dans son ensemble, est bien le plus économiquement productif qu'il put adopter vu les circonstances de débouchés où il se trouve placé,—circonstances qui agissent toujours puissamment sur le choix des spéculations, chaque fois que le cultivateur a en vue les profits, et c'est le seul objet vers lequel doivent tendre ses opérations. En rapprochant la rotation suivie par M. Baker de celle de M. Fortier de Beauport, on remarque une analogie frappante dans les deux cas. C'est que pour toute notre section de la province l'importance des cultures fourragères reste la même et que la seule différence possible dans le mode de production ne doit se trouver que dans la conversion des fourrages en argent soit en les rendant en nature sur les grands marchés de nos villes ou dans les chantiers de nos forêts, soit encore en les convertissant en viande, en beurre, en fromage ou en laine, c'est-à-dire en denrées plus facilement transportables à grande distance. Et pour presque toute la région du sud, l'éloignement des marchés et le haut prix des transports font une obligation d'adopter préférablement ce système de production.

De plus, la nature accidentée du sol et son

élévation se prêtent admirablement aux pâturages. De grandes étendues de terrain trop embarrasées de pierres pour rendre le défrichement possible, ne sauraient être mieux utilisées que par l'élevage et l'engraissement du bétail. Il règne dans toute cette région une espèce d'humidité ambiante dont le bétail se trouve très-bien ; les bosquets habilement ménagés ici et là, et les sources qui jaillissent à chaque pas du flanc des rochers y sont probablement pour quelque chose. Toujours est-il que sous ces circonstances extraordinairement favorables la taille des animaux s'est élevée, tout en gardant l'ampleur des formes qui caractérise le bœuf d'engraissement. M. Baker nous a montré son troupeau de bêtes à cornes s'élevant à 100 têtes ; et nous avons été heureux de con-

stater qu'à côté d'animaux très remarquables il n'y en avait pas d'inférieurs et que la moyenne du troupeau constituait dans son ensemble le plaidoyer le plus éloquent en faveur de l'amélioration de nos races indigènes, par croisement avec les races étrangères pures, au moyen de taureaux choisis.

Dans la position où se trouvait M. Baker le choix de la race améliorante était difficile en raison de toutes les qualités qu'il voulait donner à son bétail. Il voulait créer une race qui fût bonne laitière, facile d'engraissement, et dont les bœufs pussent donner un bon travail. Placé sur un nouveau domaine, dont la culture était embarrasée de souches et de racines, dont les champs escarpés exigeaient une puissance de traction considérable, et sur lequel le



Chapelle, Comté de Missisquoi.

système adopté d'exigeait annuellement qu'une petite étendue de labours, M. Baker ne devait pas hésiter dans le choix du bœuf comme bête de travail et son expérience lui a appris à utiliser ses services, avec tout les avantages qu'il donne dans les circonstances que nous venons de mentionner. Les bœufs de M. Baker lui permettent de labourer quand et où il veut, alors que des chevaux ne sauraient exécuter le même travail. Les charrois, pour monter ou descendre les côtes de cette région, exigent l'emploi du bœuf, qui tantôt enlève sa charge, tantôt la retient, lentement, il est vrai, mais toujours d'un pas régulier et sûr. M. Baker convertissant tous ses fourrages en viande et en produits facilement et transportables, a peu de voyages à faire au marché, et une paire de chevaux légers font ce service, en même temps qu'au printemps ils exécutent les hersages et les autres travaux demandant plus de vitesse

que de force, pour donner un bon résultat. Le croisement Dunham, adopté par M. Baker a parfaitement rempli toutes les conditions désirables dans une race à la fois laitière, de travail et d'engrais. Il a donné avec la race indigène plus d'élévation dans la taille et une plus grande aptitude à l'engraissement ; deux circonstances qu'exigeait la culture adoptée. Avec une alimentation appropriée, la race indigène s'est promptement modifiée et aujourd'hui les veaux à la naissance se vendent jusqu'à \$25 et \$30. C'est là un beau succès et qui couronne bien les efforts intelligents et persévérants de M. Baker.

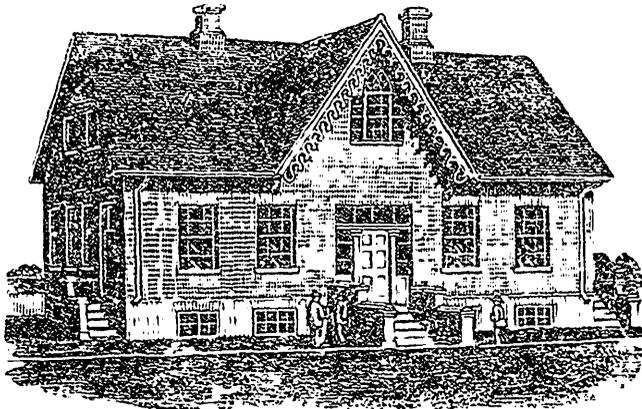
Loin d'arrêter son attention à l'élevage exclusif du bétail, il s'est attaché à améliorer son domaine par un drainage souterrain à l'aide des pierres nombreuses qui jonchaient le sol. Ces pierres ont encore été utilisées dans la construction des clôtures.

La culture de M. Baker est très-instructive dans son ensemble, mais offre moins d'enseignements dans ses détails. La sole des plantes sarclées, qui comprend un arpent et demi de carottes, et un arpent de patates n'est certainement pas suffisante pour 100 bêtes à cornes. Nous croyons que M. Baker gagnerait beaucoup à adopter la rotation suivante :—

1re année.—Plantes sarclées.—Betteraves et carottes, 5 ; Blé d'inde, 10 ; Fèves à cheval, 5 ; Sarrasin enfoui, 10,	30 arps.
2me année.—Céréales de printemps, 30	"
3me année.—Prairie,	30 "
4me année.—Prairie,	30 "
5me année.—Prairie,	30 "
6me année.—Prairie,	30 "
7me année.—Prairie,	30 "
8me année.—Prairie,	30 "
9me année.—Prairie,	30 "
10me année.—Céréales de printemps, 30	"
—	
Total en culture,	300 "

Cette rotation sans ajouter beaucoup aux travaux de la ferme donnerait une production beaucoup plus abondante par arpent, tout en fournissant à l'alimentation du bétail des ressources qui lui manquent aujourd'hui. La ration en récoltes racines l'hiver est en Europe pour chaque animal, d'un minot par jour. Nous comprenons que nous puissions y substituer du foin en partie ; mais plus nous approcherons de cette ration plus nous obtiendrons de résultats.

Toutefois nous devons nous réjouir des progrès réalisés dans les townships de l'Est pour tout ce qui tient à la vie agricole. Tout y respire l'aisance et la propreté. Le goût dont les cultivateurs font preuve dans la construction de leurs résidences, tout autant que leurs édifices publics, repose agréablement la vue de l'étranger et lui donne conscience de la prospérité de l'endroit. Comme échantillons des résidences et des églises des townships de l'Est nous donnons aujourd'hui deux gravures assez fidèles de ce genre de



Residence, Comte de Missisquoi.

construction ; dans un prochain numéro nous donnerons un plan de maison de campagnes avec les divisions intérieures et le prix coûtant approximatif, de manière à guider nos cultivateurs désireux de se bâtir une nouvelle demeure.

Une amélioration qui nous a frappé dans les townships que nous avons parcourus c'est la facilité avec laquelle les chemins d'hiver sont entretenus au moyen des traîneaux doubles. Nous avons longtemps réfléchi au moyen le plus pratique de doter nos comtés canadiens de cette amélioration et nous croyons que le problème est très-facile à résoudre en faisant une obligation à tous d'atteler de côté ainsi que cela se pratique dans les townships. Le changement ne coûtera qu'une bagatelle et la plupart de nos cultivateurs pourront le faire de leurs propres mains. Dans un de nos derniers voyages, parti avec un traineau ordinaire, nous fûmes arrêté par les chemins doubles ; alors prenant notre parti, à l'aide

d'un bâton et d'une courroie, obtenus sur la route, nous attelâmes le cheval à gauche, en moins d'un quart d'heure, et continuâmes ainsi notre voyage pendant 6 jours, sans éprouver le moindre embarras. En rendant obligatoire ce mode d'attelage, nous obtiendrions des chemins faciles, et ouverts aux traîneaux de toutes largeurs ; car le sentier tracé par les pieds des chevaux se prête au passage des traîneaux de 4 pieds et des traîneaux de 2 pieds. Outre qu'à l'époque des dégels, les chemins ainsi battus résistent plus facilement au soleil, et sont praticables alors que chez nous il est impossible de sortir. Nous voyons avec plaisir que M. E. B. Dorion, représentant du comté d'Arthabaska, a mis sur la table de l'assemblée législative un projet de loi relatif aux chemins. Nous espérons que son expérience dotera nos campagnes d'une amélioration demandée depuis longtemps été mais qui n'a pas encore été étudiée d'une manière pratique et acceptable pour nos campagnes.

TRAVAUX DE LA FERME.



LA ferme se réveille de son long repos pour commencer les travaux des semailles. Déjà le soleil a fait disparaître, sous ses rayons ardents, quelque chose de l'épaisse couche de neige et de glace dont se couvrent nos champs frissonneux, pendant les froids intenses de l'hiver. Aujourd'hui l'épais manteau, après avoir protégé nos prairies, se fond et va grossir nos rivières de ses eaux, en murmurant sur tout son parcours le chant du travail. Ces mille voix, sous la neige muette, résonnent agréablement à l'oreille du cultivateur, comme les joyeux précurseurs du printemps. Heureux celui qui dès l'automne aura labouré profondément les champs destinés aux cultures sarclées, il verra avec plaisir le sol parfaitement ameubli et prêt à recevoir les façons des semis. Aussitôt que la terre se sera séchée il faudra le plus tôt possible lui confier les grains de semence, pour assurer une bonne récolte, car dit le proverbe : " *semaille hâtive, récolte productive.*" Sur les sols argileux pourtant il faudrait se garder de trop d'empressement dans les labours de printemps. Lorsque la bande se lisse sous le versoir (oreille), le soleil en la desséchant lui donne une dureté que la herse n'attaquera qu'avec peine. Il faut alors savoir attendre le moment où la terre est "mouette," c'est-à-dire ni trop humide ni trop sèche. A l'automne les labours se font à peu près en tout temps, parce que les gelées de l'hiver se chargent de la pulvérisation de la couche arable, mais au printemps il faut mettre le plus grand soin, sur les terres argileuses,

de ne donner au sol les façons qu'il exige, qu'à l'époque où son état d'humidité le permet.

Labours.—Si, en principe, il est recommandable de labourer profondément, de manière à assurer aux racines des plantes la plus grande extension possible, il faut bien se garder aussi, dans certaines circonstances exceptionnelles, d'user de ce moyen d'amélioration, qui employé sans discernement expose l'agriculteur aux revers les plus éclatants. Chaque fois que le sol est profond et uniformément bon, comme dans le cas des terres d'alluvion riches, il est certain que chaque pouce donné à la profondeur du labour, ajoute au sol actif une somme de principes fertilisants équivalant à une fumure complète. Toutefois, même dans ces circonstances,

l'époque du labour est de la plus haute importance. Ainsi, pour un sol argileux, un labour profond donné au printemps pour la première fois, amènera à la surface une couche de glaise, difficile à pulvériser et réclamant l'action des agents atmosphériques, avant de donner à la végétation les éléments de fertilité qu'elle contient. Or, un semis de grains fait dans ces circonstances amènerait certainement de mauvais résultats. La jeune plante, se trouvant entourée d'une terre compacte et mal pulvérisée, végètera difficilement pendant les premiers jours de son existence, et le succès de la récolte sera compromis, tandis que la même argile, avec un labour d'automne à une égale profondeur, sera parfaitement pulvérisée au printemps et offrira un excellent lit de semence. Aussi, bien que nous recommandions de labourer à toute la profondeur de la couche arable, nous ne pouvons conseiller une augmentation de profondeur pour les labours de printemps, au moins dans le cas des terres argileuses. Et nous avons supposé que le sol était également riche à plusieurs pouces au-dessous de la couche arable. Dans le cas contraire, il ne faudrait approfondir qu'autant qu'on pourrait améliorer par des fumures abondantes le nouveau sol, amené à la surface par les derniers labours.

Semis.—Le sol profondément ameubli doit recevoir les semailles le plus tôt possible, afin que la graine trouve dans la terre qui la recouvre l'humidité nécessaire à la germination. C'est dans la vie des plantes une époque très critique et le cul-

tivateur ne saurait lui donner trop d'attention. Dans les terres de sable surtout, si promptes à se dessécher, il est de la plus haute importance que les jeunes récoltes atteignent une certaine vigueur, et se protègent même contre la sécheresse, par leur propre couvert, avant que les rayons trop ardents du soleil ne dépouillent le sol de l'humidité indispensable à une pousse vigoureuse et à une végétation normale. Le mal, quoique moins grand sur les terres argileuses, est cause de beaucoup de malheurs. Ici c'est une croûte épaisse qui se forme à la surface et dont la puissante étreinte, arrête bientôt toute circulation entre la racine et la faible tige. A cela il faut ajouter les fendillements des terres de glaise, qui déchirent le chevelu des racines et les exposent à la dessiccation de l'air libre. Tous ces défauts des terres compactes peuvent être atténués en grande partie par l'époque des semailles, et la quantité de semence employée par arpent. En général le cultivateur ménage trop la semence, et ce fait est dû à un préjugé, enraciné dans presque tous les pays du monde. Le cultivateur routinier qui ne raisonne pas ses opérations se dit : "Ma terre est pauvre et fatiguée, elle ne peut porter que peu de grain, il faut donc peu de semence." Un instant de réflexion lui prouverait tout le contraire. Du moment que le sol se trouve dans de mauvaises conditions, les plantes ne végètent que difficilement, et il n'y a guère que les plus robustes qui résistent aux obstacles qui s'opposent à la germination et plus tard à la maturité. Il faut donc semer épais, de manière à assurer une récolte quelconque, malgré la perte d'un grand nombre de plantes, trop faibles pour ne pas succomber. Sur un terrain riche au contraire, chaque graine se trouvant dans d'excellentes conditions, donne plusieurs tiges et plusieurs épis, en sorte qu'une semence claire suffit amplement à couvrir le champ d'une abondante récolte.

Mais en général, pour les terres riches comme pour les terres pauvres, nos cultivateurs ont le défaut de semer trop clair. Un des plus grands ennemis de nos récoltes céréales se trouve dans la multiplicité des mauvaises herbes, qui empestent nos champs. Et le plus puissant moyen de les combattre, c'est de les étouffer par un épais semis, fait le plus tôt possible au printemps, avant qu'elles aient eu le temps de se développer. Du moment qu'un champ de grain est bien pris, les mauvaises herbes restent pe-

tites et meurent sous l'épais couvert qui les étouffe. De plus les défauts que nous avons reprochés aux argiles et aux sables, exposés au soleil de Juin, se trouvent également corrigés par un semis épais, dont le résultat est d'abriter le sol contre les effets désastreux de la sécheresse. Aussi, pour toutes ces raisons, est-il important de semer dru et de bonne heure.

Le choix des semences est trop bien compris aujourd'hui pour que nous devions insister sur le triage nécessaire et sur le changement de graine, du sud avec le nord et du nord avec le sud, des terres argileuses avec les terres sableuses, et ainsi de suite. Ces faits sont aujourd'hui universellement connus comme donnant d'excellents résultats.

Aussitôt que la semence est confiée au sol le cultivateur doit porter toute son attention à l'égoutement des pièces de terre. Nos argiles exigent beaucoup de travail pour être irréprochables sous ce rapport et nous croyons qu'il serait possible de simplifier les travaux d'égoutement, avec un peu plus de méthode. D'abord, les labours devraient se faire autant que possible dans le sens de la plus grande pente et se terminer par un ceintre, à chaque extrémité du champ, dont les raies serviraient de rigoles pour toutes les autres raies de la pièce. Généralement cette disposition suffit si le labour est bien fait, les planches arrondies et les raies bien nettoyées par la charrue après le hersage. Sans doute il est des cas où l'inégalité du terrain force à faire des saignées au milieu d'une pièce; il faut alors passer la charrue et terminer la rigole à la pelle. Mais nous avons vu trop souvent des champs d'une pente égale, qui auraient facilement pu s'égouter par la raie du ceintre, complètement inondés parce que le ceintre avait été labouré en refendant, de sorte que toutes les raies des planches étaient bouchées à leur extrémité par le refendage du ceintre. Il est vrai qu'à dix pas du ceintre il y avait une rigole, chargée depuis les temps antiques d'égouter la pièce; mais, comme il est facile de le comprendre, cette rigole ne pouvait avoir d'effet sur la partie de la pièce placée plus bas qu'elle, et de plus sa forme tortueuse lui ôtait généralement toute possibilité d'écouler les eaux surabondantes. C'est ainsi que trop souvent le cultivateur, tout en se donnant beaucoup de mal, n'obtient que de bien pauvres résultats, parce qu'il croit trop à ses bras et pas assez à son intelligence.

Plantes sarclées.—Leur importance com-

me base de tout système de culture améliorante, est aujourd'hui comprise par un grand nombre de nos agriculteurs les plus distingués et nous n'insisterons pas sur leur adoption. Il est impossible de tenter l'amélioration de notre bétail sans la production des plantes racines, destinées à fournir une alimentation saine et abondante, pendant la période de stabulation de nos longs hivers. L'amélioration correspondante du sol est encore bien plus sensible, pour tous ceux qui en ont fait l'expérience et nous sommes heureux de constater que le nombre en augmente tous les jours.

Sous les circonstances actuelles du pays, nous attirerons l'attention de tous les agriculteurs sur la culture de la carotte, comme bien adaptée à notre sol et à notre climat.

La carotte a moins d'ennemis que toutes les autres plantes. Les meilleures espèces pour la culture en grand sont la carotte rouge d'Altringham et la grande blanche de Belgique.

Comme aliment pour les animaux, elle peut se trouver meilleure que l'Altringham: la graine germe plus vite, la plante croît plus promptement et produit une plus forte récolte. Elle réussira mieux sur un sol peu profond, attendu que la racine s'élève considérablement hors de terre. Sur un sol humide et moussu, plusieurs des racines se sont élevées à dix ou douze pouces au-dessus de la surface. Elles se gardent mieux aussi durant l'hiver. La meilleure manière de cultiver la carotte est la suivante:

La terre fumée l'automne, doit être labourée au moins deux fois le printemps, les deux labours devant se croiser et être aussi profonds que possible; on doit ensuite la herser jusqu'à ce qu'elle soit bien préparée. On fait ensuite à la charrue, des sillons espacés de deux pieds à deux pieds trois pouces, en ayant soin de relever la terre entre ces sillons autant que possible: on passe le rouleau sur le labour, puis on ouvre avec le coin d'une houe (pioche) un petit sillon sur le sommet des rangs; déposez la graine et passez de nouveau le rouleau; cette dernière opération suffit pour couvrir la semence. Quand on peut se procurer un semoir à brouette, cela simplifie de beaucoup le travail. Le rouleau dont on vient de parler est essentiel pour la culture des plantes bulbeuses (légumes) qui viennent de petites semences, mais aussi il est à la portée de tous les cultivateurs. Un billot de pin de vingt pouces de diamètre et de cinq pieds de long, avec des timons fixés à ses extrémités, voilà le rouleau.

La graine de carotte (et on peut en dire autant des autres graines), doit être trempée dans l'eau de pluie ou de l'eau douce, et y demeurer jusqu'à ce qu'elle soit prête à germer, ensuite on la roule dans de la chaux vive jusqu'à ce qu'elle soit assez sèche pour que les grains n'adhèrent point les uns aux autres. Quand on n'a pas de chaux, on peut se servir de cendre de bois. Une livre de graine, si elle est bonne, et on en doit faire l'épreuve avant

de la semer, peut suffire pour un arpent de terre.

Par ce moyen, la jeune plante poussera avant les mauvaises herbes, en sorte qu'il sera facile de distinguer les rangs de la carotte avant que les mauvaises herbes apparaissent.

Ceci rend le nettoyage comparativement plus facile, puisqu'il peut se faire, (excepté l'éclaircissement) avec la houe à cheval. Cette houe est un instrument que tout cultivateur doit avoir, et qui est extrêmement simple dans sa construction; elle est composée de trois montants en bois réunis à leur extrémité antérieure, et espacés en arrière en proportion de la largeur des rangs que l'on veut nettoyer. Cet instrument peut être tiré par un cheval bien facilement, et, armé de *manchons* comme une charrue, mais plus légers, un homme ou un jeune garçon peut la diriger de façon à ne pas toucher aux rangs de carottes, tout en soulevant la terre à une plus ou moins grande profondeur, à volonté. Dès que les mauvaises herbes font leur apparition, on promène cette herse de manière à amener la terre aussi près que possible des jeunes pousses sans les toucher ni les couvrir. Ce procédé tiendra toujours les pousses dans un état de propreté satisfaisante jusqu'au temps venu d'éclaircir les plants et de les laisser distants de quatre ou cinq pousses. Peu après on pourra labourer entre les rangs ainsi hersés et rechaussés. Ces procédés font du bien à la plante en permettant à l'air et à l'humidité de se faire jour, et facilitant l'évaporation.

Une manière de récolter les carottes l'automne consiste à passer la charrue le long du côté droit des plantes aussi pres que possible sans les endommager; ceci les dégage d'un côté, et la tige est assez forte ensuite pour arracher les racines.

Cette espèce de culture requiert un travail considérable, mais le revenu est plus que suffisant pour récompenser le cultivateur. Quand on considère la grande quantité de principes nutritifs que cette racine contient, et l'application générale qu'on peut en faire pour la nourriture de tout ce qui a vie dans la ferme, on ne saurait trop en recommander la culture; c'est en outre un aliment aimé de tous les animaux, et surtout des chevaux de travail, auxquels on peut en donner, à la place de l'avoine.

Nous avons appuyé particulièrement sur la manière de cultiver la carotte, parce que la même méthode peut s'appliquer à la culture de presque toutes les plantes sarclées qui peuvent se cultiver avec avantage dans ce pays, comme Panais, Betteraves de toute espèce, et Navets.

Les Panais peuvent pousser dans un sol dur, approchant même de la glaise, et n'ont pas besoin de caves, pouvant, sans souffrir, demeurer dans la terre tout l'hiver; dans ce cas on les retrouve au printemps comme une nouvelle alimentation dans le temps où elle devient plus nécessaire. Tous les animaux mangent les panais avec goût, et les vaches qui en sont nourries donnent un lait très-riche.

La betterave ordinaire, et la grosse betterave, sont de la même valeur comme culture et comme aliment des vaches laitières.

Les navets viennent bien quand ils peuvent échapper à la mouche ; mais on ne peut y compter ; depuis la maladie de la patate, on peut en dire autant de ce tubercule dont la culture d'ailleurs est bien connue.

Mais tous les sols ne sauraient, soit par leur manque de richesse, soit par la présence des mauvaises herbes, se prêter à la culture des plantes sarclées. La main d'œuvre et l'engrais nécessaires ne permettent leur adoption que sur une étendue bien petite, comparée à l'étendue totale de la ferme. Il ne faut pas pour cela négliger les autres moyens d'amélioration, qui sont principalement la jachère et les engrais verts, dans lesquels nous avons la plus grande confiance et qui sont utilisés avec un plein succès par un grand nombre de nos agriculteurs progressifs. La jachère est certainement très-recommandable, et elle consiste à donner, pendant l'été, plusieurs labours successifs, à 3 semaines de distance, de manière à enfouir toutes les mauvaises herbes, chaque labour est suivi d'un hersage. Sur un de ces labours il faut étendre une couche de fumier enterré par le labour suivant. Ou encore semer du sarrasin pour obtenir un fourrage abondant qui est enfoui, par un labour : c'est ce qui constitue l'engrais vert. Si sur le sarrasin on répand une légère couche de fumier et on enfouit le tout par un labour, alors on obtient le maximum de l'effet utile. Il se produit une décomposition puissante, agissant jusque sur les molécules terreuses et le terrain se trouve admirablement préparé pour un grain l'année suivante ; et si dans ce grain le cultivateur sème de la prairie, il s'assure des ressources fourragères abondantes, pour plusieurs années à venir. Nous recommandons tout particulièrement les engrais verts à nos agriculteurs, préférablement à tout autre moyen.

A ce sujet nous avons reçu la correspondance suivante :—

Monsieur le Rédacteur de la Revue Agricole.

Comme je connais votre empressement et votre bon vouloir à vous rendre utile, par vos conseils et vos relations avec ceux qui ont l'avantage de vous consulter sur des matières qui regardent et concernent les ^{nos} agricoles, je prends la liberté de m'adresser à vous comme homme pratique et théorique en agriculture, pour vous soumettre la question suivante :

J'ai pour habitude chaque hiver d'acheter 6 à 700 charges de fumier à raison de 20 à 24 sous (la charge de seize à 18 minots), que je suis obligé de faire charroyer à une distance d'à peu près 18 arpents pour le rendre sur mes terres ; je n'emploie ce fumier que l'automne suivant, parce que les travaux du printemps ne me donnent pas le temps et la facilité de l'utiliser de suite, et pour permettre aux mauvaises

graines, dont il est presque toujours infesté, de se décomposer.

Après ces travaux et dépenses préliminaires, vient ensuite le second charroyage en automne sur les pièces de terre que je destine et prépare à la culture des patates, etc., etc., qui requerront 40 à 50 charges à l'arpent, selon le plus ou moins de fertilité que possède le terrain ; d'où l'on doit conclure, qu'en récapitulant le prix d'achat, les transports, la grande diminution qui s'opère par une longue et lente fermentation, ainsi que les autres travaux nécessaires pour préparer ces pièces de terres, l'achat d'une charge de fumier me coûte près de 2s. 6d. le voyage, ce qui représente une dépense de \$20 à \$30 à l'arpent.

Maintenant que j'ai essayé de vous faire voir le coût d'une charge de fumier ou les frais qu'exige l'amendement d'un arpent de terre, je voudrais bien savoir s'il ne serait pas plus avantageux, particulièrement pour celui qui comme moi cultive 12 à 15 arpents de patates chaque année, de remplacer le fumier par le guano qui se vend aujourd'hui \$4 par 112 lbs., au lieu d'acheter des fumiers aux prix que je viens de vous énumérer, qui sont ordinairement d'une qualité inférieure et sans force, car les animaux qui les produisent sont nourris la plupart du temps de la manière la plus misérable et sont par conséquent composés de débris d'une nourriture sans substance. Je sais que le guano est très recommandé pour la culture de la patate, car s'est un engrais actif et prompt, et la quantité à être employé doit dépendre entièrement de la nature et de la fertilité du terrain, ce qui varie me dit-on de 100 à 400 lbs. à l'arpent. Mais comme je n'en ai pas encore fait l'essai, je vous prie de vouloir bien me dire s'il ne me serait pas plus profitable d'employer le guano pour la culture de la patate, et de m'expliquer ce qui est relatif à cet engrais et quels sont ses principes nutritifs et ses propriétés fertilisantes ; et de plus me faire voir la qualité et les propriétés distinctes et constituantes du fumier tel que je vous l'ai démontré plus haut, enfin quel est celui de ces deux engrais qui est le plus durable, le moins coûteux, le plus profitable et le plus propre à l'amendement des terres.

En terminant, permettez-moi de vous faire une observation qui sera, j'ose l'espérer, accueillie avec bienveillance par la Chambre d'Agriculture et qui devrait rendre de grands services au pays. Si vous étiez chargé de vous mettre en communication directe avec l'agent du gouvernement du Pérou et de lui ordonner un envoi de guano suffisant et proportionné à la demande du pays, je crois que ce procédé serait le seul praticable, si l'on ne veut pas être trompé dans l'achat du guano et si on veut se le procurer à un prix raisonnable, car il me semble que le prix qu'on le paie ici est trop élevé et que les frais de transport et d'agence s'élèvent à plus que la valeur même de l'article. St. Eustache.

La suggestion de notre correspondant est excellente et nous nous ferons un devoir de la faire valoir à la prochaine assemblée de la Chambre d'Agriculture. Il est certain qu'aujourd'hui il est impossible de recom-

mander le guano qui se vend à Montréal comme engrais. Notre propre expérience nous a permis de trouver des cailloux, gros comme un œuf, dont la digestion par les oiseaux de mer nous a paru fort problématique et point du tout fertilisant. Partant de là, il est difficile pour nous de dire quel poids de cailloux pourrait, sur un champ de patates, remplacer un voyage de bon fumier. Nous irons même jusqu'à dire que nous ne croyons pas à l'utilité du guano tel qu'on nous le vend. Il faudrait tout de suite partir de l'hypothèse que nous utiliserions du guano du Pérou, exempt de tout mélange. Dans ce cas nous ne saurions recommander la substitution du guano pur et simple au fumier. Les engrais pulvérulents, en général, sont employés sur les terres riches, conjointement avec les fumiers et seulement pour fournir aux plantes certains éléments de nutrition, aux époques critiques de la végétation. C'est, si nous pouvons nous permettre cette comparaison, le coup de fouet donné au cheval pour activer sa marche; mais ce qui fait le fond du sol c'est le fumier, tout comme le cheval trouve sa force dans sa ration d'avoine. Ainsi un grain semé tardivement est faible et les sécheresses de Juin vont le surprendre alors qu'il n'a pas assez de hauteur pour protéger ses racines par l'ombrage de ses tiges; le fumier ne se décompose pas assez vite pour subvenir à une végétation active; dans ce cas il est urgent de donner aux jeunes plantes des engrais tout décomposés et facilement assimilables, tout comme le convalescent ne reprend ses forces qu'au régime du bouillon. Les engrais pulvérulents jouent le rôle de bouillon dans l'économie des plantes et c'est à ce titre seul qu'il convient de les employer. Si notre correspondant n'a pas assez d'engrais nous lui recommanderons l'expérience des engrais verts, et puis si cela ne suffit pas, qu'il augmente ses prairies de manière à avoir beaucoup de fourrage et à diminuer ses récoltes de grain et par conséquent l'étendue à fumer annuellement. La diminution du volume des fumiers est à notre avis inutile en grande partie. Que notre correspondant mette ses fumiers en tas pendant ce mois; qu'il refasse le tas après quinze jours de fermentation en plaçant les fumiers pailleux à l'intérieur et les fumiers bien décomposés à l'extérieur, qu'il laisse fermenter encore pendant 15 jours et nous lui promettons qu'il pourra enfouir ses fumiers dès ce printemps et dès le mois

de mai, pour ses plantes sarclées, sans que les mauvaises graines gênent ses sarclages et sans que ses fumiers subissent une déperdition aussi considérable que s'ils étaient exposés aux chaleurs brûlantes de l'été.

Bâtiments de ferme.—Préparer les appoints exigés par l'augmentation du bétail; voir aux réparations, blanchir et peindre à l'intérieur, pour l'extérieur retarder au mois de mai car la pluie et le vent endommageront une nouvelle couche de peinture.

Caves.—Les nettoyer complètement des débris de végétaux en décomposition, du sable ou des morceaux de bois inutiles. Blanchir pour donner plus de clarté, et les rendre plus saines. Les cuves et les quarts doivent être placés de manière à ne pas pourrir ni sécher.

Glacières.—Fermer, couvrir la glace de paille, et établir une bonne ventilation par la couverture. Comme il vaut mieux avoir de la mauvaise glace que pas du tout, il est encore temps d'emplir la glacière, si elle n'est pas entièrement pleine.

Vacherie.—Il est essentiel à la santé du bétail de recevoir tous les jours une ration de betteraves ou de carottes. Séparer du troupeau les vaches prêtes à vêler, et les placer dans une "box" à part et libres. Les surveiller afin d'aider la parturition si c'est nécessaire. Les bœufs de trait seront bien nourris et peu à peu mis au travail.

Ecuries.—Etriller complètement les chevaux; leur donner une ration de carottes d'un gallon par jour. La mue se fera bien et ils seront en bonne condition pour commencer les semailles. C'est à cette saison qu'il faut éviter les froids, les blessures aux épaules.

Bergerie.—L'agneulage exige toute l'attention du cultivateur, éviter dans la bergerie les courants d'air, donner quelques carottes qui tiendront les brebis en bonne santé, faciliteront le délivre, et donneront des agneaux forts et vigoureux.

Porcherie.—Il est bon de placer dans un coin de la porcherie un peu de charbon de bois et de cendre, aussi bien qu'une poignée de soufre en poudre pour la santé des pores. Bien nourrir les truies portières en leur donnant aussi quelques légumes.

Basse-cour.—Laisser errer les volailles dans les champs, tout en leur donnant une ration de grain, de blé d'inde et de feuilles de chou. Elles ne s'attaqueront pas alors aux bourgeons des arbres fruitiers, mais seulement aux insectes qui abondent à

cette époque. Placer les poules pondeuses dans un lieu à l'abri des rats et où elles peuvent être facilement soignées.

Pâturages.—Semer le trèfle et le mil sur les chaumes destinés au pâturage le plus tôt possible, lorsque la terre est encore ouverte par la gelée ou sur une petite neige nouvelle; il est plus facile alors, en voyant la graine, de la semer également.

Prairies.—Arracher les mauvaises herbes, et les fardoches, rouler les terres soulevées par les gelées, aussitôt qu'elles ne souffrent pas du passage des chevaux. Avant le roulage répandre à la volée des cendres, du guano, de la poudre d'os, de la colombine, selon le besoin.

Main-d'œuvre.—Engager de suite les hommes qu'il faut pour les travaux de l'été, et ne choisir que les bons hommes. Un homme paresseux, malhonnête, est toujours trop cher même au plus bas prix. Donner à chaque homme l'ouvrage qui lui convient selon son aptitude.

Instruments.—Préparer les instruments de manière à ce qu'ils fassent un bon travail et que les réparations n'occasionnent pas de retards à l'époque des travaux.

Clôtures.—Redresser les poteaux et les clôtures en pierre que la gelée a fait pencher, relever les perches tombées avant que les voisins n'aient mis leurs animaux au pâturage. Se garder d'envoyer le bétail à l'herbe avant le premier de juin afin d'assurer un bon passage.

LE VERGER ET LA PÉPINIÈRE.—Commencer les travaux aussitôt que la terre est dégelée. Protéger les jeunes arbres contre le froid après leur arrachage. Ne jamais les sortir de la pépinière avant que le lieu de la transplantation ne soit prêt à les recevoir. Enlever du verger tous les arbres atteints de chancre ou mal conformés. Sur toutes les fermes on peut trouver de nouveaux sites pour la plantation d'un verger et quelques dollars ainsi employés ne manqueront pas de donner bientôt de forts intérêts.

Transplantation.—Protéger les racines autant que possible et tailler légèrement celles qui sont cassées. Planter de suite après l'arrachage, en étendant les racines. Enterrer à la profondeur naturelle dans du bon terreau et au-dessus recouvrir avec de la terre enrichie par un compost de feuilles, ou de tourbes, mêlés de cendres et d'une certaine quantité de fumier d'étable. Les arbres verts ne se transplantent avec succès qu'en juin.

Semis.—Les graines des arbres fruitiers

ou d'ornement conservées pendant l'hiver doivent être semées aussitôt que la terre est meuble. Les arbres verts et les frères de montagnes doivent être semés sur le côté nord d'une clôture à claire voie ou sous un demi ombrage.

Greffage.—Commencer par les arbres à noyau, les pruniers, les cerisiers. Les fruits ajoutent beaucoup aux jouissances de la campagne et à la valeur de la propriété, aussi doit-on multiplier les arbres à fruits. Il faut greffer au moment où la sève monte mais où les bourgeons ne sont pas encore enflés. L'opération doit se faire avec le moins de temps possible. Le greffage des pommiers et des poiriers ne doit se faire que pendant le mois prochain.

Pommiers.—Enlever de l'écorce la mousse qui la recouvre et laver avec du lessiv. L'usage des grosses branches ne doit se faire qu'en été, mais il faut enlever de suite les gourmands et les branches mortes. Remplacer les sauvages par des greffes de choix. Greffer les jeunes plants près de la racine, opération qui peut se faire dans la serre.

Poiriers.—Ils sont très-précieux autour des demeures, autant par leur ombre que par leurs fruits, aussi doivent-ils être nombreux. Il est bon de se procurer des sauvages de bonne heure. La taille des pommiers se fait à cette époque, ainsi que celle de tous les autres arbres à fruits, le pommier excepté. Ceux-ci ne doivent être taillés qu'à la serpette. Pour la vigne il est bon de la tailler maintenant ou en juin seulement.

Engrais.—Enfouir par un labour à la bêche une légère couche de chaux ou de cendre dans le cercle décrit, autour du tronc de chaque arbre, par son propre ombrage à midi, ou bien encore appliquer en couverture une couche de compost ou de fumier. Mais avant tout il faut un sol bien égouté et le drainage à cette époque se fera avec un plein succès.

LE POTAGER.—Attendre que la terre soit bien égoutée, puis épandre du fumier court, et enfouir à la fourche à longues dents, qui a remplacé avantageusement les bêches. Semer de bonne heure, dût-on courrir le risque des temps humides et froids qui sont mortels pour les plantes potagères.

Couches chaudes.—Pour les familles les couches chaudes doivent être faites depuis le milieu jusqu'à la fin du mois. Il faut d'abord créer de la chaleur au fond puis aérer abondamment.

Couches froides.—Préparer les plantes à la transplantation en les exposant à l'air libre à mesure que la température est plus douce, en évitant toutefois les gelées. Les choux, la laitue et le céleri sont semés avec avantage dans les couches froides aussitôt que la température est égale.

Engrais.—Pour le potager le meilleur est un compost riche et pulvérulent; s'il est bien décomposé toutes les semences viendront bien; employez abondamment la tourbe, les gazons et les débris végétaux de toutes espèces; de même le purin obtenu des étables ou autour du tas de fumier, étendu d'eau et employé pour arroser le soir, augmentera considérablement les produits du jardin.

Asperges.—Dès que les gelées ne sont plus à craindre, enfouir par un labour le fumier qu'elles ont reçu en couverture l'automne dernier et saupoudrer de sel. Faire de nouvelles plantations en choisissant préférablement les plants d'une année ou de deux ans qui sont supérieurs aux racines plus anciennes.

Choux et choux-fleurs.—Semer de bonne heure dans les couches chaudes; beaucoup de chaleur d'abord et peu de ventilation, plus tard exposer à l'air libre pour faciliter la transplantation.

Carottes.—Semer en pleine terre avec beaucoup d'engrais.

Concombres.—Partir les plants sur des morceaux de gazon et semer quelques graines parmi les laitues et les radis semés de bonne heure dans les couches chaudes. Lorsque ceux-ci auront été arrachés, les concombres s'empareront de toute la couche et s'étendront même en dehors du cadre.

Laitues.—Semer de bonne heure dans les couches chaudes et les couches froides; éclaircir à quatre pouces ou plus selon la variété et remuer le sol autour de chaque pied pour les faire pommer.

Navets.—Semer sur un carré spécial en pleine terre.

Oignons.—Semer la graine noire aussitôt que la terre est chaude, pas avant. Les petits oignons de culture hâtive peuvent être semés dans les couches chaudes, les couches froides ou en pleine terre; le plus tôt est le mieux. La graine noire semée en septembre donne à l'automne de petits oignons très propres à la transplantation au printemps suivant.

Pois.—Préparer la semence en l'ébouillantant pour hâter la germination, puis semer aussitôt que la terre est chaude.

Radis.—Semer dans une couche chaude qui leur est exclusivement consacré et ventiler autant que possible.

Rhubarbe.—Transplanter aussitôt que la terre est préparée, à trois pieds de distance entre chaque pied.

Fruits.—Tailler les gadelliers et les grosselliers, si cette opération n'a pas été faite en septembre, et planter les tiges coupées. Ne relever et attacher les framboisiers aux échelas que lorsque le temps est décidément au beau.

Fraisiers.—Râtisser le carré des fraises, enfouir une couche de compost mêlé de cendres.

Vignes.—Découvrir aussitôt que la température est égale et que les gelées ne sont plus à craindre. Enfouir une couche de fumier le plus tôt possible en évitant les racines.

LE PARTERRE ET LES GAZONS.—Attendre les beaux jours avant de dépouiller les plantes de leur couverture d'hiver et de semer les nouvelles graines. Plusieurs plantes vivaces gagnent à être divisées et replantées, la floraison se fera alors plus tôt et plus belle. Du nombre de ces plantes se trouvent les Pavoincs, Chrysenthèmes, Oeuillets de poète, Passe-roses, Pied d'allouettes.

Les fleurs arbustes, surtout les variétés hâtives, peuvent être transplantées également aussitôt que les froids sont passés et que la terre n'est plus exposée aux gelées. Le dérangement des racines et l'état de porosité du sol autour des arbres ou des arbustes nouvellement plantés, les exposent à souffrir beaucoup de la gelée.

Les boutures des arbustes vigoureux tels que les altheas, spiraeas, weigeliers, fuschias, loniceras, peuvent être coupées avant que les bourgeons n'enflent; les conserver dans des boîtes de terre ou de sable placées dans la cave jusqu'au moment de la plantation.

Les tulipes et autres plantes bulbeuses, protégées contre l'hiver par une couverture de fumier, de feuilles ou de paille, doivent être découvertes à la fin du mois.

La taille des rosiers et des autres fleurs arbustes ainsi que des plantes grimpantes doit être pratiquée de suite, en ayant soin de rabattre les tiges eu égard à leur floraison. En coupant trop bas, ou jusqu'au vieux bois, les arbustes dont la floraison ne se fait que sur les branches de l'année, tels que les magnolia, spiraea, etc., on détruit presque entièrement l'avenir des fleurs. Les rosiers peuvent être taillés sévèrement et on

obtiendra à l'automne une floraison magnifique.

Bordures.—Replanter aussitôt que la terre le permet; étendre les branches en éventail, tailler également les plus hautes et couper les racines très près, puis planter en ligne dans du sable pour hâter la pousse des racines, et enfin presser la terre autour des plantes à l'aide d'un maillet.

Les gazons peuvent être repiqués ou préparés plus facilement à cette époque que plus tard; la seule précaution à prendre est de bien ameublir le sol sur lequel ils reposent et les serrer bien près les uns des autres, afin d'éviter toute fissure entre eux.

Il est plus facile de se procurer des engrais à cette saison qu'en tout autre temps. Une couche de fumier, des cendres pures ou lessivées, du guano, donneront d'excellents résultats, et c'est la meilleure époque pour appliquer des engrais de toutes sortes aux arbustes et aux arbres d'ornement.

Une couche chaude est indispensable aux grands parterres pour partir les boutures et pour les semis des graines. Les boutures vertes de même que celles des plantes à bois tendre, exigent beaucoup de chaleur autour des racines et en même temps de la fraîcheur autour des branches jusqu'à ce que le chevelu des racines soit bien développé. Éviter trop d'humidité, et augmenter la ventilation jusqu'à ce que les plantes puissent supporter la transplantation en pleine terre.

SERRES.—Elles doivent être très-belles à cette époque bien que quelques-unes des plus belles fleurs aient maintenant passé leur floraison. Chaque chose doit être à sa place sans qu'on puisse voir une feuille morte, une branche coupée, ou de la poussière sur les fleurs. Ventiler lorsque la journée est belle sans permettre de courants d'air tombant directement sur les plantes. Il faut régler la chaleur selon le but qu'on se propose. Si la serre n'est destinée qu'à protéger les plantes contre les gelées jusqu'à ce qu'elles fleurissent en pleine terre, une température de 40° à 45° est bien suffisante. Si on désire des fleurs immédiatement, ou une croissance rapide, de manière à ce qu'elles soient prêtes à transplanter aux premiers beaux jours, il faut donner une température d'été de 65° à 75°, et pour la culture des plantes tropicales la température doit s'élever jusqu'à 90° au soleil et baisser naturellement pendant la nuit. Les accacias, healts, azaleas et epocris doivent être placés à l'ombre des rayons du soleil.

Fleurs annuelles.—Semer dans des pots pour être transplantées en juin en pleine terre.

Cactus.—Arroser ceux qui sont en fleur.

Camélias.—Visiter ceux qui ont passé leur fleur pour les débarrasser des araignées rouges; laver le feuillage, seringuer et tailler.

Giroflées.—Faire des boutures, arracher les vieux plants et ne les garder jamais au-delà d'une année.

Les **Fuchsias**, chrysanthèmes peuvent être multipliés à cette époque par boutures prises sur le nouveau bois. Replanter et tailler les vieux plants.

Les **geraniums**, pelargonium, primeroses de Chine, cinerarias en fleurs ou au moment de fleurir doivent être placés près des châssis et fréquemment tournés.

Insectes.—Détruire par des arrosages fréquents et la fumée de tabac.

Pensées.—Dans les couches froides elles doivent être retardées par une bonne ventilation, l'obscurité et une température peu élevée.

Fleurs de salon.—Elles exigent encore plus de soin que les plantes de serres chaudes: Recouvrir la terre des pots de mousse pour retenir l'humidité, les tourner souvent, surtout si elles sont près d'un châssis, afin qu'elles poussent droites; arroser assez pour que les plantes fassent bien mais rien de plus. La surface de la terre peut paraître sèche tandis qu'il y a assez d'eau près des racines; il doit toujours y avoir de l'eau en évaporation dans la chambre pour assurer l'humidité nécessaire.

Rosiers.—Les boutures reprises et les rosiers, destinés à fleurir bientôt en pleine terre, doivent être mis dans de nouveaux pots. Il faut arroser en proportion de la croissance des plantes, et comme la végétation dans les serres est très active maintenant, il faut seringuer les fleurs et les murs de manière à entretenir une atmosphère toujours humide par l'évaporation. L'eau aura encore pour effet d'arrêter la multiplication des insectes elle devrait avoir la température de la serre.

ORANGERIE.—Blanchir à la chaux avec un peu de fleur de soufre; lever les vignes aux premiers jours chauds, ventiler, et arroser avec du fumier; n'attacher aux échelles que lorsque tous les bourgeons sont également avancés, et entretenir beaucoup d'humidité au moment où ils s'ouvrent. Là où les vignes sont plus avancées, beaucoup de ventilation, surtout pendant la floraison, seringuer souvent et enlever les bran-

ches inutiles. Les arbres à fruit exigent également de l'air, de l'eau et des engrais.



LE RUCHER.—Les abeilles commencent à voler et dans quelques endroits à butiner, cela dépend de la saison. L'utilité de substituer de la farine de blé au pollen des fleurs est aujourd'hui nettement établie. Il est quelquefois difficile d'engager les abeilles à s'en charger, surtout si elles ont déjà butiné sur les fleurs, mais pour peu que l'apiculteur s'y prenne à temps et de bonne heure, elles en consomment des quantités considérables. Même si cette farine n'était d'aucune utilité dans la ruche, elle aurait encore l'avantage d'occuper les essaims, tandis qu'autrement ils seraient exposés à guerroyer avec des voisins plus faibles, au grand détriment des nouvelles colonies.

La farine se donne sur un plancher de plusieurs pieds carrés, selon le nombre d'essaims à nourrir, et placé à quelques perches du rucher, dans un endroit chaud. La farine de blé avant le blutage est ce qu'il y a de mieux, pourtant on peut donner d'autres qualités de farine, de sarrazin, par exemple, mais il est important qu'elle soit donnée avec le son pour empêcher qu'elle n'adhère aux abeilles trop abondamment. Dans le cas où on ne peut donner que de la farine ordinaire, on doit y mêler du bois de scie, de l'avoine ou de la paille hachée menue. Il faut commencer par répandre un peu de farine sur l'herbe autour du plancher. Quelques heures suffiront pour que les abeilles l'aient découvert et il n'y a plus qu'à continuer à les occuper en leur donnant une nouvelle ration à chaque beau jour. Bien qu'il est été impossible de ne jamais trouver de trace de farine dans les gâteaux, ou la moindre altération dans la saveur du miel par sa consommation, il serait prudent de ne donner par ruches et par jour que deux ou trois livres de farine.

Si par un beau jour les abeilles désirent sortir de leurs ruches lorsqu'elles sont en-

core dans un hangar, il faut rafraîchir l'appartement en jetant de la neige par terre, de manière à les tranquilliser jusqu'à ce que le beau temps soit arrivé. Il faut alors sortir les ruches et les placer sur les tablettes du rucher les unes après les autres et à leurs anciennes places. Les six premières doivent être à une certaine distance les unes des autres pour éviter la confusion et empêcher que les abeilles ne se trompent de ruche à leur retour. Deux heures après, six nouvelles ruches peuvent être placées dans les espaces laissées vides et ainsi de suite, en laissant toujours à chaque essaim le temps de s'habituer à sa ruche avant d'en sortir d'autres. Si un essaim a perdu sa reine on s'en apercevra dès le soir du premier jour, par la confusion qui régnera dans la ruche, il faut alors unir cette essaim à un autre qui a besoin de renfort, des deux essaims il faut déloger le plus faible. Si une colonie manque de miel, il faut lui en donner et le placer de manière que les autres abeilles n'y arrivent pas. Pour prévenir le pillage d'une ruche trop faible pour se défendre, il est bon de diminuer l'ouverture de la ruche de manière à ne permettre le passage que d'une seule abeille à la fois.

Nous avons reçu, mais trop tard pour y répondre, la correspondance suivante, que nous soumettons à nos lecteurs pour qu'ils nous aident de leur expérience. Nous ne recevons pas assez de demandes de ce genre et moins encore de correspondances au sujet des nombreuses questions qui intéressent notre agriculture. Tant que nos cultivateurs ne nous favoriseront pas de leurs remarques et de leur expérience, il nous sera bien difficile malgré nos efforts de remplir la lourde tâche que nous nous sommes imposée de manière à satisfaire pleinement nos lecteurs.

Monsieur le Rédacteur de la Revue Agricole.

Vous avez obligé vos lecteurs, intéressés aux progrès de l'agriculture, en publiant un article consacré à la fabrication du sucre d'étable. Vous obligeriez également un grand nombre de vos lecteurs, les colons surtout, et moi en particulier, en publiant la manière de fabriquer la potasse et en donnant tous les détails qui se rattachent à cette fabrication.

Votre, etc., etc.,

XX.

Montréal, m. 1862.

Nous comptons sur la bonne volonté de nos défricheurs pour vous donner à ce sujet tous les détails demandés pour notre prochain numéro.

Le manque d'espace nous force à mettre un grand nombre d'articles au prochain numéro. Nous regrettons que le nombre de nos abonnés ne nous permettent pas encore de sortir tous les 15 jours.

REVUE DE LA COLONISATION

AVRIL.

SOMMAIRE.—La colonisation et le crédit foncier.—Formation d'une société à Londres sous la raison Société Canadienne de Colonisation et de crédit foncier.—Projet de loi de M. G. de Boucherville.—Délibérations du comité permanent de St. Hyacinthe pour assurer la création d'une Banque Nationale de Crédit foncier.—Circulaire adressée à toutes les sociétés d'agriculture de comté.



NOS lecteurs apprendront avec plaisir que la question du crédit foncier qui se rattache si intimement à l'établissement de nos terres incultes, prend enfin une tournure sérieuse. Les comtés se sont soulevés pour demander en masse la passation d'un projet de loi exigé depuis longtemps par les besoins de notre population rurale. La grande difficulté qui semblait s'opposer à la réalisation d'une banque de crédit foncier disparaît par le fait qu'une association de capitalistes anglais vient de se former en Angleterre sous la raison de "*Société Canadienne de crédit foncier et de Colonisation*," dans le but d'avancer aux cultivateurs et aux nouveaux colons le capital nécessaire à l'amélioration de leurs domaines, à un taux peu élevé avec remboursement à long terme. La question du crédit foncier se place donc sous un nouveau jour qui nous permet d'espérer une solution prompte et favorable aux intérêts agricoles. St. Hyacinthe a pris l'initiative de l'organisation nécessaire pour assurer la passation du projet de loi, et nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs tous les documents que nous avons pu nous procurer; en insistant sur la nécessité pour tous les comtés d'être représentés à l'assemblée générale des délégués convoqués à St. Hyacinthe pour le 15 de ce mois.

Vous désirez que j'entre dans de plus grands détails, sur les idées dont je vous ai fait part dans ma lettre du 13 courant, relativement à une *Banque de Crédit Foncier*.

Je présume que vous désirez l'établissement d'une Banque, qui soit exclusivement dans l'intérêt des cultivateurs; ne faisant de profits que pour ses frais de gestion, avec une réserve suffisante pour parer aux pertes possibles que l'institution pourrait quelquefois éprouver. C'est ainsi que je désire l'institution. Aussi faut-il que la Banque fasse ses affaires sur une base large et en même temps solide; que ses transactions soient libérales et favorables aux emprunteurs, mais en même temps sûres; que son administration soit simple afin d'être moins dispendieuse, en même temps assez efficace et assez étendue pour rencontrer les besoins du pays.

Afin de mettre plus de méthode dans l'étude d'un projet aussi important, je vais vous soumettre un programme préparatoire de ce qu'il me semble devoir être la charte d'une telle Banque. De cette manière il vous sera plus

facile de saisir l'enrouage d'une telle institution, et les réflexions que nous pourrions tous les deux faire sur chaque article, nous conduiront à une solution plus prompte et plus uniforme, en même temps que plus satisfaisante du problème de Crédit Foncier que nous cherchons à résoudre.

A chaque article qui auront besoin d'explication, je tâcherai de vous les donner aussi brièvement que possible, afin de ne pas outrepasser les limites raisonnables de la lettre que je vous écris.

Ce programme que je vous présente, n'est, je le répète, qu'un projet d'étude sur lequel nous pouvons travailler, tailler, ajouter, retrancher; un simple canevas sur lequel nous pourrions peut-être, avec l'aide des amis de la Banque Agricole, confectionner quelque chose qui rencontrera la demande des cultivateurs.

PROJET D'UNE BANQUE AGRICOLE NATIONALE. *Organisation.*

1. Il y aura une Banque de Crédit Foncier pour le Bas-Canada.
2. La Banque sera connue sous le nom de *Banque Agricole Nationale du Bas-Canada*, et sous ce nom pourra agir, poursuivre et être poursuivie.
3. Aussitôt que cinquante personnes, au moins, auront décidé de prendre entre elles mille actions, elles en donneront avis au gouvernement, qui nommera de suite un contrôleur dont le devoir sera de convoquer, dans le cours du mois, une assemblée des dites personnes, à tel lieu que la majorité d'entre elles aura déterminé. Le contrôleur donnera, par lettre, avis de la convocation. Si l'assemblée n'est pas convoquée par le contrôleur, dans les trente jours qui suivront l'avis qui aura été donné au gouvernement, alors la majorité des dites personnes pourra convoquer l'assemblée par avis personnel, et une annonce insérée deux fois dans la Gazette Officielle.

Cette assemblée préliminaire, sera présidée par le contrôleur ou, en son absence, par un juge de paix. Il sera tenu minute des procédés, dont copie signée par le président et le secrétaire sera transmise au gouvernement.

4. A cette assemblée il sera choisi directeurs, qui éliront leur Président. Ils formeront le Bureau de Direction de la Banque. Il sera aussi choisi suppléants.

5. Après la première élection des Directeurs, personne ne sera éligible à ces fonctions, à moins d'être propriétaire d'au moins actions. Et pour être éligible à la première élection des Directeurs, il faudra avoir donné avis au gouvernement de son intention de

prendre au moins actions dans la dite Banque, avec un certificat de la valeur de ses propriétés immobilières en culture.

6. Le Bureau de Direction continuera ses fonctions jusqu'à ce qu'il ait été remplacé par une nouvelle élection générale.

7. Aussitôt que les Directeurs auront organisé le personnel de la Banque, ils en donneront avis au gouvernement, et dès ce moment la Banque pourra commencer ses opérations.

8. Le Bureau principal pour la transaction des affaires sera au siège du gouvernement, tant qu'il sera dans le Bas-Canada; autrement le Bureau sera à

9. La Banque pourra établir des agences, ou succursales, dans chaque district et dans chaque comté.

10. Tous les ans, il y aura une élection générale des Directeurs et suppléants.

11. Toute vacance survenue parmi les Directeurs: par mort, maladie, absence prolongée, résignation ou autrement, sera remplie par un ou plusieurs des suppléants, et, au cas où il n'y aurait pas un nombre suffisant de suppléants, par une élection, à une assemblée spéciale des actionnaires convoquée à cet effet.

12. Chaque actionnaire aura droit de votes aux assemblées par lui-même ou par procureur.

Chaque actionnaire aura droit à un vote, pour 1 à 2 actions.

Au-dessus de 2 actions à un vote pour chaque 2 actions additionnelles.

Au-dessus de 10 actions à un vote pour chaque 4 actions additionnelles.

Au-dessus de 30 actions à un vote pour chaque 6 actions additionnelles.

Mais jamais plus de 15 votes.

13. Tous les ans, le premier lundi de février, il y aura une assemblée générale des actionnaires, pour y recevoir les rapports de la Direction. L'assemblée pourra leur voter des récompenses.

14. Les Directeurs établiront des règlements pour les opérations de la Banque.

15. Les Directeurs nommeront un Caissier et des officiers subalternes; ils fixeront leurs salaires.

16. La Banque aura un sceau, dont le président sera le gardien.

17. Le capital ainsi que les propriétés mobilières, que la Banque aura pu acquérir, seront exempts de taxes ou d'impôt.

Opérations.

18. La Banque émettra des billets au porteur ou à l'ordre de l'un de ses officiers, payables à demande.

19. La Banque prêtera par sommes de cent piastres ou par multiple de \$100 pour 30 ans, à un intérêt de 8 par cent par an, dont 2 par cent seront affectés à l'amortissement du capital prêté; lequel intérêt sera payable tous les ans d'avance. Tout emprunteur pourra en aucun temps, après trois mois d'avis, se libérer de son emprunt, en payant le capital; la Banque déduisant d'icelui le montant amorti, proportionnellement à la durée de l'obligation de l'emprunteur.

20. Les prêts ne sont faits que sur obligation portant première hypothèque, sur propriété foncière agricole, valant au moins le double

de la somme à prêter, bâties non comprises; et dont le rendement ou récolte se monte annuellement à une fois et demi le montant de l'intérêt à payer sur l'emprunt.

21. Toute personne voulant emprunter de la Banque, devra présenter sa demande avec les certificats et documents nécessaires à l'appui; et déposer en même temps la somme de \$ pour couvrir les frais d'examen, qui seront à la charge de l'emprunteur.

22. La Banque pourra recevoir des dépôts, et vendre des lettres de change pour du comptant seulement.

23. La Banque pourra émettre des billets au montant de son capital.

24. Le capital de la Banque consistera:

10. Dans le numéraire en caisse,

20. Les débiteurs du gouvernement en mains,

30. Les obligations hypothécaires,

40. Les propriétés immobilières.

Actionnaires.

25. Les actions sont de \$100 chaque.

26. Chaque emprunteur sera *ipso facto*, actionnaire pour autant d'actions qu'il aura emprunté de fois \$100.

27. La Banque, en paiement d'une ou plusieurs actions, pourra recevoir la moitié en débiteurs du gouvernement, calculées au pair, et l'autre moitié en espèces.

28. Les actionnaires sont divisés en deux catégories: 10. Actionnaires permanents; 20. Actionnaires temporaires. Les actionnaires qui le sont en vertu de leur emprunt, ne le sont que durant le temps de leur emprunt, ils sont temporaires; les autres sont permanents.

29. Après les 30 premières années d'opération, la majorité des actionnaires pourra décider s'il conviendrait d'éteindre graduellement les actions temporaires, et faire des règlements à cet effet.

30. Aucun actionnaire n'est responsable pour plus que le montant de ses actions. Le paiement de ses parts à la banque, ou la satisfaction des conditions de son obligation d'emprunt, le décharge de toute responsabilité ultérieure.

Bureau de Contrôle.

31. Le gouvernement nommera un contrôleur spécial pour la Banque, qui sera l'intermédiaire entre le gouvernement et la Banque. Le devoir du contrôleur sera d'examiner et vérifier les garanties qu'offrira la Banque avant d'émettre ses billets; ainsi que d'examiner et vérifier les garanties et obligations fournies par les emprunteurs, avant qu'aucun prêt puisse leur être fait par la Banque.

32. Chaque billet émis par la Banque sera préalablement approuvé par le contrôleur; afin de régler le montant de l'émission.

33. La Banque déposera entre les mains du contrôleur les débiteurs du gouvernement dont elle retirera les intérêts à leur échéance.

34. La Banque déposera entre les mains du contrôleur, pour la garantie du gouvernement, chaque obligation hypothécaire dûment exécutée et enregistrée.

35. La Banque pourra émettre des *Bons* payables à 30 ans de date au porteur, portant un intérêt de par cent lequel intérêt sera payable tous les ans (ou 6 mois), à tel lieu qui

sera jugé le plus convenable. L'émission des *Bons* ne devra jamais excéder le montant des obligations.

39. Le gouvernement devra, sur sa garantie, quand la Banque le demandera, négocier les *Bons* de la Banque.

37. Le gouvernement remettra à la Banque, ou, si elle le préfère, placera à son crédit au lieu où les *Bons* auront été négociés, les fonds provenant de leur négociation.

38. Si, avant que les *Bons* aient pu être négociés, la Banque avait besoin de fonds pour payer ses billets mis en circulation, le gouvernement sera tenu de lui prêter les fonds nécessaires, lesquels lui seront remboursés par la Banque, sur les premiers argents obtenus de la négociation des dits *Bons*.

39. Les obligations, au montant des *Bons*, à être négociés, seront transportés au gouvernement par simple endossement, sans besoin de notification; et la Banque en sera débiteur solidaire.

40. Le contrôleur aura droit d'assister aux délibérations des Directeurs, de vérifier les fonds en caisse et d'examiner les livres de la Banque.

41. La charge du contrôleur n'est pas pour entraver les opérations de la Banque, mais au contraire pour l'aider de ses conseils, tout en prenant les intérêts du gouvernement et des créanciers; donnant ainsi, par son contrôle salutaire, plus de confiance et de garanties au public et par là même plus de solidité à cette institution nationale.

42. Quand, pour quelque crise financière ou autres causes, les Banques de la Province suspendront leurs paiements en espèce, alors, et pendant ce temps seulement, la *Banque Agricole du Bas-Canada* pourra aussi suspendre ses paiements en espèce, et ses billets seront une offre légale.

43. Quand le crédit de la Banque sera suffisamment établi pour pouvoir négocier elle-même ses *Bons*, sans la garantie du gouvernement, elle pourra les négocier elle-même, après en avoir donné avis au gouvernement, ce qui néanmoins aura dû être décidé par la majorité des actionnaires; et, dès ce moment, les fonctions du contrôleur spécial cesseront, et il devra remettre à la Banque toutes les obligations, débiteures et effets déposés entre ses mains.

44. Si le contrôleur refusait ou négligeait de remplir ses devoirs, la Banque pourrait l'y faire contraître sommairement, par plainte devant un juge de la Cour Supérieure en chambre, avec dépens. *Dividendes.*

45. Aussitôt que les Directeurs considèrent que les profits sont suffisants, ils pourront déclarer des dividendes.

46. En calculant et déclarant les dividendes, la Banque distinguera entre les profits faits entre les actions temporaires et permanentes.

47. Les dividendes seront payés en espèces aux actionnaires permanents.

48. Les dividendes seront payés en coupons d'action aux actionnaires temporaires; mais seulement à l'expiration de leurs emprunts respectifs.

Coupons d'Action.

49. La Banque émettra des certificats ou

coupons d'action, au montant seulement des dividendes déclarés en faveur des actionnaires temporaires.

50. Tout porteur de coupons d'action, au montant d'une ou plusieurs actions aura droit, en les déposant à la Banque de devenir actionnaire pour autant.

51. Tout porteur de coupons d'action, dont le montant n'égalera pas une action, ou un multiple d'action, pourra, en les déposant à la Banque et payant la différence soit en débiteures du gouvernement calculées au pair, devenir actionnaire pour autant.

52. La Banque pourra, si elle le préfère, racheter les coupons d'action, en en payant la valeur au porteur.

Obligations d'Emprunts.

53. Toute obligation faite par un emprunteur, sera fait et délivré en brevet, payable à l'ordre de la Banque qui pourra la transporter par simple endossement sans notification.

54. La Banque sera tenue de pourvoir aux moyens de payer aux porteurs les intérêts sur les *Bons* négociés, ainsi que le capital des *Bons* aux lieux où ils auront été négociés.

55. La Banque ne sera pas tenue des intérêts après l'échéance des *Bons* s'ils ne sont pas préalablement présentés pour paiement, à moins d'arrangement au contraire avec le porteur.

56. A l'échéance d'une obligation le débiteur pourra en obtenir la décharge, en payant à la Banque, les arrrages d'intérêt, et la balance qui pourrait être encore due, au cas où le capital ne serait pas complètement amorti.

57. Le débiteur principal, ou toute autre personne en son nom, en présentant l'obligation acquittée au Registreur, obtiendra la radiation de l'hypothèque.

58. La Banque pourra retirer d'entre les mains du contrôleur toute obligation transportée en lui remettant un montant égal, en *Bons* négociés par le gouvernement, en sus d'un montant semblable en billets contrôlés pour être anéantis, ou en nouvelles obligations.

59. La Banque pourra retirer d'entre les mains du contrôleur toute obligation non transportée ou toute débiteure en lui remettant un montant égal en billets contrôlés, pour être anéantis, ou en nouvelles obligations.

60. Le transport des obligations n'ôtera pas à la banque le droit d'en recevoir les intérêts et d'en recouvrer le capital du débiteur, par poursuite ou autrement. Le montant ainsi recouvré, ou autant d'icelui qui sera nécessaire, sera conservé à titre de dépôt en faveur du porteur de l'obligation.

61. La banque pourra, en cas qu'elle soit obligée de poursuivre le débiteur, obtenir copie de l'obligation du Registreur; laquelle vaudra comme copie authentique à toutes fins que de droit mais in faveur de la banque seulement.

62. Chaque obligation portera *exécution paré* tant contre les meubles du débiteur que contre les immeubles hypothéqués; c'est-à-dire qu'il suffira de l'ordre d'un juge compétent pour obtenir un writ d'exécution contre les meubles du débiteur, ou un writ d'exécution contre l'immeuble hypothéqué entre les mains du détenteur.

63. L'hypothèque constituée par l'obligation

ne pourra être purgée que par sa radiation comme il est pourvu ci-dessus; aucune vente forcée en devant l'affecter au préjudice de la Banque qui ne sera pas tenu de faire de opposition pour conserver ses droits.

64. Tout emprunteur, qui n'aura pas payé régulièrement, perdra son droit aux dividendes déclarés en faveur des actionnaires temporaires Et, au cas de poursuite, il perdra en faveur de la Banque, la moitié de l'amortissement accru sur son capital.

65. Si les Directeurs refusaient ou négligeaient, sa is raisons, suffisantes, de poursuivre le recouvrement de ce qui serait dû à la Banque, le contrôleur pourrait faire les poursuites sur les obligations transportées, si, après dix jours d'avis, les Directeurs s'y refusant encore; et dans ce cas les Directeurs seraient personnellement responsables de tous les dommages que pourrait éprouver la Banque.

Délibérations du Comité Central Permanent pour veiller à une organisation effective d'une BANQUE AGRICOLE NATIONALE pour le Bas-Canada.

Séance du 17 Mars, 1862.

La circulaire suivante ayant été proposée par M. de Boucherville est adoptée unanimement :

Comité Central pour la formation d'une Banque de Crédit Foncier.—Le Comité Central croit devoir inviter votre attention sur les résolutions qui ont été passées à une Assemblée Générale des habitants des Comtés de St. Hyacinthe et Bagot tenue à St. Hyacinthe le 15 Mars courant, et qui sont publiées dans le *Courrier de St. Hyacinthe*. Une copie du journal vous est transmise avec les présentes.

Le comité compte sur votre bonne volonté.

1. Pour que vous convoquiez au plus tôt dans votre Paroisse une Assemblée afin d'y nommer un Comité Local de trois personnes des plus zélées pour une Banque de Crédit Foncier; lequel Comité sera en existence tant que l'on n'aura pas réussi à obtenir de la Législature une bonne Charte pour la Banque; étant prêt à agir dans la Paroisse avec promptitude, quand il en sera besoin, et qui devra se mettre en rapport avec le Comité Central à St. Hyacinthe.

2. Il serait aussi désirable qu'à cette Assemblée vous nommassiez un ou plusieurs délégués qui se réuniraient au chef-lieu de votre Comté avec les délégués des autres paroisses, pour y discuter entre elles la question d'une Banque de Crédit Foncier, débattre les plans qui ont été ou qu'ils pourraient suggérer. Ces délégués, ainsi réunis au chef-lieu, devraient choisir une ou plusieurs personnes qui, comme délégués de Comté pourraient rencontrer à St. Hyacinthe tous les délégués des différents Comtés qui doivent se réunir, nous l'espérons, Mardi le 15 Avril prochain,

Le 15 Avril a été fixé pour la réunion de tous les délégués à St. Hyacinthe, afin de ne pas perdre de temps et d'aviser aux moyens les plus propres à nous faire obtenir une Charte pour la Banque Agricole, durant la prochaine Session qui pourrait ne pas durer longtemps.

Nous ne vous recommandons pas de faire signer maintenant une Requête à la Législature pensant qu'il vaudrait mieux que tout le

paye se soit entendu d'abord sur les principes et les bases qui doivent constituer la Charte d'une Institution aussi importante. Aussitôt que les bases auront été arrêtées et reconnues comme les meilleures, des Requetes uniformes seront imprimées et distribuées dans toutes les paroisses pour être signées et envoyées à la Législature. C'est alors que le Comité Permanent de chaque Paroisse aura besoin d'user de diligence.

Tout le pays semble demander la création d'une *Banque de Crédit Foncier*; mais l'action isolée de quelques Paroisses ou de quelques Comtés, n'aurait pas assez de force pour surmonter les obstacles que les intérêts adverses ne manqueront pas de lui opposer. L'Union fait la Force. Agissons ensemble. Agissons promptement, énergiquement et nous réussirons.

Le Comité Central ayant à communiquer avec près de 400 paroisses et toutes les Sociétés d'Agriculture, ose espérer que vous les excuseriez s'il vous prit de vouloir bien affranchir ses communications que vous lui ferez par la poste. Ce qui serait peu de chose pour votre localité, serait considérable pour nous.

Afin d'éviter autant que possible les dépenses en les frais, le Comité fera au lieu de publier de Circulaires séparées publier sur le *Courrier de St. Hyacinthe* tous les Avis et tous les Documents et Communications qui pourraient intéresser les amis du Crédit Foncier. Il serait nécessaire que le Comité ou le président du Comité de votre localité reçoivent une copie de ce journal.

Une petite souscription dans la Paroisse suffirait à couvrir tous les frais, tant du journal que de la Post comme nous l'avons fait pour nos plus pressants besoins.

Le Comité Central espère que vous voudrez bien vous servir de votre influence pour activer le mouvement dans votre localité, lui faire parvenir tout ce que vous croirez devoir être intéressant sur le sujet du Crédit Foncier, afin qu'il puisse le communiquer, s'il est nécessaire, aux autres paroisses du pays.

G. BOUCHERVILLE.

Secrétaire-Correspondant.

Il est de plus résolu :

Qu'une copie de cette circulaire soit transmise au maire de chaque paroisse et au président de chaque Société d'Agriculture du Bas-Canada.

L'article 2 donne à la Banque le nom de "*Banque Agricole Nationale du Bas-Canada.*" Je le préfère à celui de Banque de Crédit Foncier, parce que le Crédit Foncier s'entendait de toutes espèces de propriétés foncières, telles que bâtisses de villes, emplacements, etc., ne comporte pas l'idée que la Banque est exclusivement une institution pour le cultivateur, ne prêtant que sur des propriétés rurales.

19.—Cet article est important parce qu'il établit forcément l'extinction graduelle du capital. Les prêts sont pour 30 ans, espérant que le 2 par cent mis à intérêt composé amortira la dette dans cet intervalle. Si la Banque ne devait jamais faire de perte ou si le taux de la négociation de ses *Bons* était toujours favorable, l'amortissement aurait lieu plutôt, mais il vaut mieux 3 à 4 années de plus afin d'être plus certain et parer aux cas imprévus.